

Ville d'Éragny-sur-Oise

PLAN LOCAL D'URBANISME

TITRE 1

RAPPORT DE PRESENTATION

1.3 Diagnostic paysage et morphologie urbaine



VERDI
Bureau d'Études en Urbanisme
Environnement – Bâtiment
99, rue de Vaugirard
75006 Paris

VILLE D'ÉRAGNY-SUR-OISE
Place Louis Don Marino
95610 Éragny-sur-Oise



PAYSAGE ET MORPHOLOGIE URBAINE

Sommaire

1. Les grandes entités paysagères d’Eragny	4
1.1. Une charpente naturelle qui dessine le territoire.....	4
1.2. Les paysages de la vallée de l’Oise	7
1.3. Le réseau d’espaces publics paysagers du plateau	14
2. Les coupures naturelles et urbaines	20
2.1. Les coupures naturelles.....	21
2.2 Les coupures urbaines	21
3. L’occupation actuelle des sols	25
4. Le potentiel foncier du territoire.....	28
5. Les paysages internes de certaines résidences	36
6. L ’ambiance des voiries primaires	41
7. L’environnement urbain.....	43
7.1. Histoire de l’évolution urbaine.....	43
7.2. L’urbanisation du plateau : un développement introverti	48
7.3. La morphologie du bâti	49
7.4. Les entrées de ville.....	68
7.5. Le patrimoine urbain.....	75

1. LES GRANDES ENTITES PAYSAGERES D'ERAGNY

1.1. UNE CHARPENTE NATURELLE QUI DESSINE LE TERRITOIRE

Le territoire d'Eragny-sur-Oise s'inscrit dans une géographie de plateaux creusés par les vallées de la Seine et de l'Oise.

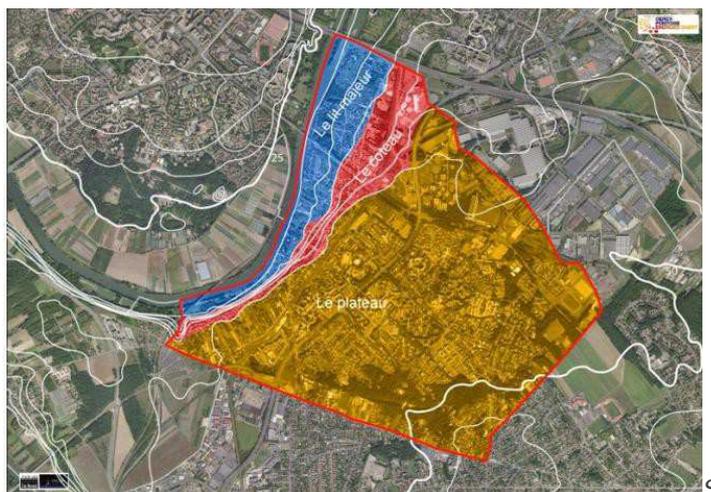
Les grandes composantes géographiques du territoire



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG.

Cette géomorphologie est un élément fort et identitaire du paysage : la plaine alluviale est marquée par la présence du coteau abrupt au Sud Ouest de la commune, à l'approche du méandre et d'un versant qui s'adoucit au fur et à mesure en se dirigeant vers l'A15 (Nord).

La commune d'Eragny-sur-Oise s'étend sur trois entités géographiques:



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG.

- **Le plateau de la plaine de Pierrelaye en rive gauche de l'Oise**

Il se distingue de la boucle de St-Germain au sud de la Seine et du plateau en rive droite de l'Oise par son altimétrie, son occupation et sa relation à la rivière. L'occupation des sols du plateau de la plaine de Pierrelaye présente de forts contrastes. A l'Est d'Eragny, il est agricole et des parcelles cultivées s'étendent autour de Bessancourt. A l'Ouest de l'Oise, on retrouve des cultures maraîchères, dans le resserrement de la boucle de Cergy. Enfin, Eragny-sur-Oise forme avec Conflans-Sainte-Honorine une conurbation qui s'étend jusqu'à la Seine au Sud.

- **Le coteau**

Par sa forme et sa pente il se distingue tant du fond de vallée que du plateau comme une structure géographique et paysagère à part entière. Le relief en pente douce en face de Pontoise, devient escarpé à l'approche de Neuville-sur-Oise. C'est le lieu d'implantation du village originel, puis de villas cossues apparues avec l'arrivée du chemin de fer.

- **La plaine alluviale**

Le paysage de la plaine alluviale de l'Oise est marqué par la présence des coteaux boisés, des différentes occupations du sol et de la relations à la rivière. Deux grandes séquences paysagères peuvent être identifiées le long de la vallée de l'Oise sur le territoire de l'agglomération:

- la séquence linéaire sur les communes de Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise est

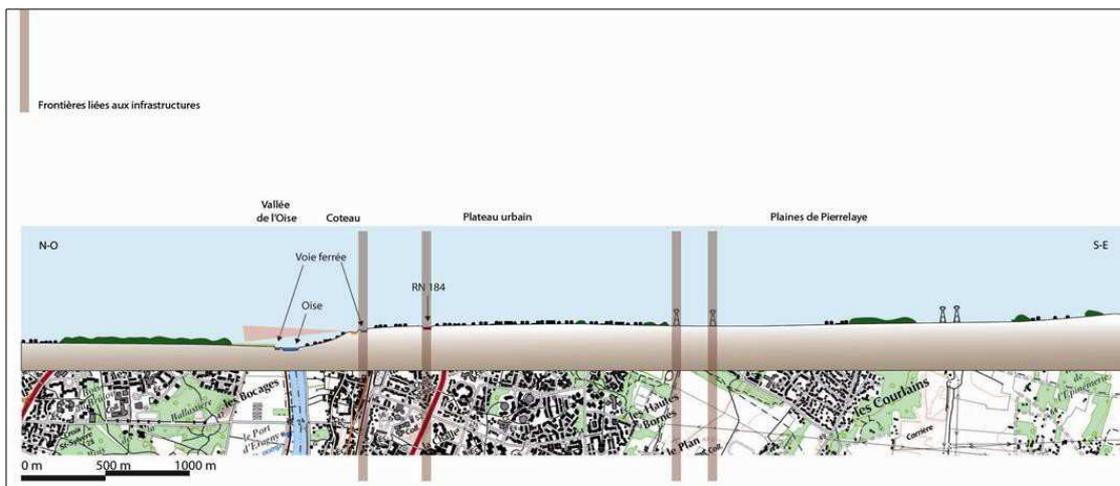
urbaine voire en partie industrielle pour Saint-Ouen-l'Aumône.

- la séquence de la boucle de l'Oise sur les communes de Cergy, Vauréal, Jouy-le-Moutier et Neuville-sur-Oise où se mêlent espaces naturels et agricoles, friches, parcs urbains et habitats pavillonnaires du début du siècle dernier.

Eragny-sur-Oise se situe à la jonction de ses deux séquences : on distingue une portion rectiligne au niveau de l'écluse de Pontoise puis la rivière s'infléchit à l'approche du méandre, le nivellement se resserre et le coteau devient plus marqué.

Une structure naturelle soulignée par les infrastructures

Coupe du territoire communal



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG

En coupe apparait l'organisation des composantes du territoire et leurs positions par rapport au relief.

L'urbanisation s'est composée avec cette géomorphologie particulière. C'est dans la vallée de l'Oise que s'est implanté le village ancien d'Eragny-sur-Oise. La commune s'est ancrée dans une charpente naturelle remarquable et fortement identitaire. La ligne de crête du coteau sépare l'univers de la vallée et du vieux village d'un côté, et celui de la ville nouvelle de l'autre, sur le plateau.

C'est également sur le rebord du coteau que s'est implantée la ligne de chemin de fer.

1.2. LES PAYSAGES DE LA VALLEE DE L'OISE

La vallée de l'Oise est une entité paysagère bien lisible et clairement définie, que ce soit par la présence de la **rivière**, par les limites du rebord de coteau, ou par les usages spécifiques des sols. Elle constitue le maillon principal de la trame paysagère de la commune, qui offre un cadre de vie agréable aux éragniens.

Figure n° Coupe sur les composantes de la vallée de l'Oise



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG)

L'Oise forme bien entendu l'espace de référence de tout le territoire. Dans les très nombreux tableaux impressionnistes réalisés dans le secteur, le plan horizontal de la surface de la rivière structure l'espace et les autres éléments de territoire, et apporte au tableau la lumière principale. Cette référence picturale contribue pour beaucoup à l'attractivité du motif de l'eau, auquel s'ajoute l'animation de la navigation. Si le canotage est passé de mode depuis l'époque de Sisley et de Pissaro, la navigation pour le transport de marchandises reste importante, et pourrait se développer avec le passage « à grand gabarit » de la voie d'eau.

Vue du Chemin de halage



La berge et les bords d'Oise

Dès la création des lignes de chemin de fer de Pontoise, les berges de l'Oise furent fréquentées par les pêcheurs parisiens qui venaient pêcher le goujon. On y trouvait des restaurants et des guinguettes qui proposaient des chambres aux pêcheurs du week-end. L'Oise était un lieu de baignade apprécié des éragniens.

Les bords d'Oise se caractérisent par un paysage où se mêlent espaces naturels, jardins et habitat pavillonnaire du début du siècle. Ils sont un lieu privilégié de promenade, et de liens avec les communes voisines. Les alignements le long des berges, les jardins et les haies des propriétés privées participent à l'ambiance de l'espace public et confortent le cadre agréable déjà fort présent avec l'Oise.

Les bords d'Oise offrent des vues sur la végétation naturelle des berges de la rive droite qui masque la ligne RER, puis sur les cultures maraîchères qui devancent les horizons bâtis du quartier Grand Centre à Cergy. Ce paysage est également balisé par les ponts : en amont, celui de l'A15, en aval, celui du RER. Au centre, le pont de l'avenue Charles de Gaulle marque le lien avec Cergy.

Une grande majorité des berges est aménagée. Il s'agissait jusqu'à présent d'enrochement, de dalles béton de type Evergreen, de rideaux de palplanches et de quais. Les secteurs naturels sur la berge même sont rares : ponctués inégalement de quelques bouquets d'aulnes et de saules, ainsi que d'arbres d'ornement (marronniers). Le haut des berges, peu valorisé, a un statut incertain et sert de voie mixte piétons/vélos. A l'approche des écluses, la voie s'élève sur une forme de digue, se double d'un chemin piéton en risberme et s'accompagne d'un alignement de platanes plus solennel.

En 2009, le syndicat des berges de l'Oise a lancé des travaux d'aménagement et de restauration des berges dégradées par les marées et le passage des bateaux, deux éléments facteurs d'érosion. Le projet fait une très large place au génie végétal, c'est à

dire aux techniques « douces », respectueuses des paysages et des milieux naturels.

Dans la continuité des travaux engagés par le syndicat mixte des berges de l'Oise, la commune a aussi pour objectif de requalifier et de valoriser la voie de berge, c'est-à-dire l'espace compris entre la crête de berges et les parcelles riveraines, dans toutes ses fonctionnalités : espaces de promenade et de circulation, valorisation du paysage...

Les objectifs sont notamment de redonner la place aux circulations douces tout en maintenant une circulation automobile (principe de partage de la voirie), améliorer le confort et la sécurité, intégrer la collecte des eaux pluviales dans l'aménagement paysager.

La voie de berge longe des parcelles aux vocations et aux ambiances diverses. Ce sont majoritairement des jardins de villas datant de la fin du XIXème siècle ou du XXème, qui présentent à la promenade des clôtures très variées dans leurs composantes. A ces propriétés s'ajoutent de nombreuses parcelles en friche, à des stades plus ou moins avancés, allant de la prairie non fauchée, à la broussaille, et jusqu'aux friches boisées « rudérales » de saules, de frênes et d'aubépines proches des maisons d'éclusiers ou au Sud de la maison des russes.

On note enfin, peu visibles, quelques bribes de jardins potagers, des vergers plus ou moins délaissés. L'un d'entre eux, à l'écart de la berge, longe le petit ru qui prolonge le lavoir vers la rivière. Vers Saint-Ouen-l'Aumône, s'est développé l'ensemble des jardins ouvriers de la SNCF.

Parcelles riveraines de la voie sur berge



Les potagers et vergers

Les potagers et vergers sont des éléments de paysage traditionnels associés aux villages. Celui d'Eragny-sur-Oise n'a pas été modifié malgré les intenses bouleversements de la ville nouvelle. Dans une approche de développement durable, les jardins potagers, sous la forme de jardins familiaux ou partagés, permettent de produire des légumes sains, en limitant les transports, et sont également facteurs de lien social.

Certaines séquences sont dévalorisées (aspect bricolé de certaines constructions ou clôtures comme dans le boisement du Bas Noyer, parcelles à l'abandon). Les jardins familiaux, certains boisements ou jardins particuliers ne dialoguent pas avec l'Oise et la promenade au bord de l'Oise prend parfois l'aspect d'un corridor fermé.

Il en résulte, une ambiance contrastée sur le chemin de halage.

Un potager en culture (hors SCNF), sur le chemin de halage.



Le coteau

Le coteau complète le paysage de la vallée, auquel il apporte une composante singulière. Site d'implantation du village, il est à l'origine de la forme urbaine et de la composition du village : rues pentues rendant parfois difficile la circulation automobile. Vers l'aval, le coteau se creuse à l'approche du virage que forme la rivière et devient un relief infranchissable.



Vue de la rue de la gare : les toits du village à flanc de coteau, et une des rues qui abordent le relief « de biais », offrant une perspective vers les lointaines buttes du Vexin



On peut apercevoir parfois, en particulier à proximité de la maison des Russes ou rue de

la Fontaine, les traces des anciennes carrières creusées dans le coteau, et dont les fronts de taille forment aujourd'hui de véritables falaises. La pierre ainsi mise à nue dévoile la géologie du site et rappelle l'activité historique qui s'y est développée. Ailleurs, le coteau est principalement constitué d'un glacis recouvert de boisements rudéraux, où dominent le frêne, le sycomore, le robinier...

Le front de taille des anciennes carrières, à proximité de la Maison des Russes et rue de la Fontaine. Section de coteau en glacis boisé:

Chemin de halage, près de la rue de la Fontaine



La position privilégiée au rebord supérieur du coteau permet potentiellement de jouir de très belles vues et de belvédères sur le paysage de la vallée. Ce sont essentiellement des villas, ou les boisements clôturés du coteau qui se trouvent sur le rebord supérieur du coteau.

La situation en belvédère sur le rebord du coteau bénéficie aux propriétés privées. L'espace public ne permet pas actuellement de bénéficier de la position de belvédère. Pourtant, lorsque le regard parvient à se faufiler, le vue s'ouvre sur des horizons singuliers, sur un paysage où les cultures maraîchères en rive droite de l'Oise forment le cadre du quartier Grand Centre de Cergy.

Situés entre la rue de Neuville, le chemin de halage et le chemin de la carrière à pépin, les boisements renforcent le cadre naturel sur les coteaux. Ils obstruent cependant les vues sur l'Oise à partir de la rue de Neuville. De ce fait la promenade reste limitée, sur la berge, à une partie seulement du paysage de vallée et la promenade au bord de l'Oise prend parfois l'aspect d'un corridor fermé.

Vue sur les cultures maraîchères de la rive droite et le « skyline » de Cergy Grand Centre, depuis les villas positionnées au rebord du coteau.



Coupe sur les potentialités de paysage offertes dans l'espace « au sens large » de la vallée.



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG.

1.3. LE RESEAU D'ESPACES PUBLICS PAYSAGERS DU PLATEAU

Lors de la création de la ville nouvelle, une place importante a été donnée à la végétation. La trame verte issue des opérations d'aménagement complète la structure végétale naturelle du territoire. L'établissement public d'aménagement a consacré, en effet, une grande part au paysage dans la ville nouvelle à travers son schéma d'aménagement et son plan d'occupation des sols.

L'espace non bâti étant de 12% en moyenne dans une ville française, l'agglomération compte actuellement 2000 hectares de paysage soit 25% d'espaces répartis entre paysage, espaces naturels, secteurs agricoles et espaces verts. Ce pourcentage élevé d'espaces non bâti permet d'offrir un cadre de vie particulièrement agréable aux usagers du territoire mais également de faire renaître un lien entre ville et nature, lien parfois rompu par le développement urbain croissant des villes.

Dans sa conception, le développement urbain d'Eragny-sur-Oise sur le plateau s'est fondé entre autres sur un réseau de liaisons douces et d'espaces paysagers traversant le cœur des îlots. Ce réseau qualifie aujourd'hui les paysages des quartiers et offre aux habitants un système de déplacements piétons et vélos qui les relie, en toute sécurité, aux équipements scolaires, administratifs et sociaux. Il crée également une référence paysagère « intérieure », dans un quartier qui ne bénéficie pas, comme le village, d'une charpente naturelle aussi forte que la vallée de l'Oise. Les promenades bouclées du plateau, regroupent un certain nombre d'espaces comme : le parc urbain, le chemin vert, les friches boisées de l'emprise de l'A104, des promenades urbaines et les passerelles piétonnes franchissant les voies.

Les boisements rudéraux situés sur les emprises foncières de l'A104 forment une couronne autour des quartiers d'habitats et jouent notamment le rôle de « zone tampon ». Le bois des Chasse Marée, qui comprend le bois des Fonds des Pincevents et le Bois Merèse, s'étend sur 27,10 hectares au Sud de la commune.

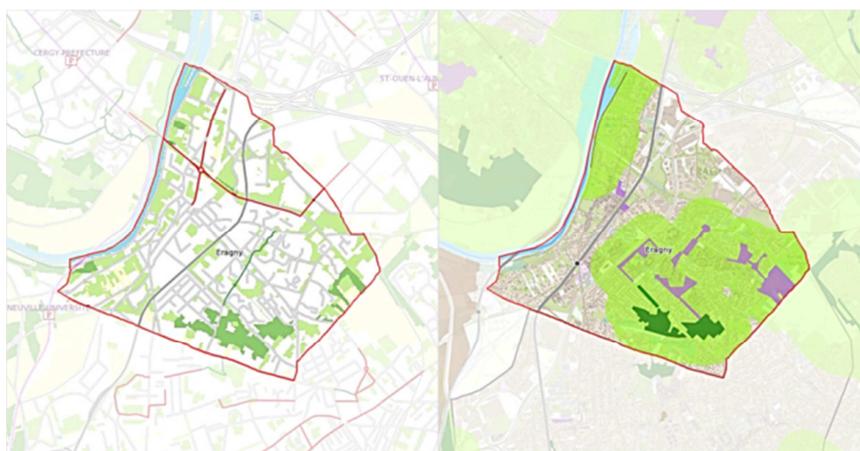
Situés de part et d'autre de l'avenue Roger Salengro, les boisements de la Butte et du Grillon constituent un périmètre de 33,10 hectares. On distingue la présence de boisements naturels (de type chênaie, charmaie dégradée), de friches et d'une plaine de jeux. Leur situation leur procure une fréquentation moyenne. En effet, les boisements se situent sur un axe piéton/vélo, mais aussi à proximité du centre de loisirs du Grillon et d'écoles (écoles du Grillon, de la Butte, des Dix Arpents). De plus, ils possèdent une plaine de jeux, ce qui permet d'agrémenter la promenade par des loisirs, et ainsi d'accueillir toutes les générations.

La plaine de Pierrelaye, à l'est de la commune est occupée par les grandes cultures. Elle s'inscrit dans la ceinture verte régionale, en lien avec la Seine au Sud et les forêts de

Montmorency, l'Isle-Adam et Carnelle au Nord. Elle se trouve en contact direct avec les boisements des emprises de l'A104 et certains espaces sportifs de la commune d'Eragny-sur-Oise. Le confortement de cette relation par des liaisons douces permettrait aux habitants d'Eragny de bénéficier, de parcours de promenades complémentaires et du paysage ouvert de la plaine de Pierrelaye.

Ce caractère aéré constitue un élément de cadre de vie et de qualité urbaine de la commune et offre aux habitants d'Eragny ont une bonne desserte en espaces verts.

Espaces ouverts / Desserte en espaces verts pour les habitants



Source : IAU-IDF / Verdi

Le parc urbain: un mail de platanes qui accueille une liaison majeure

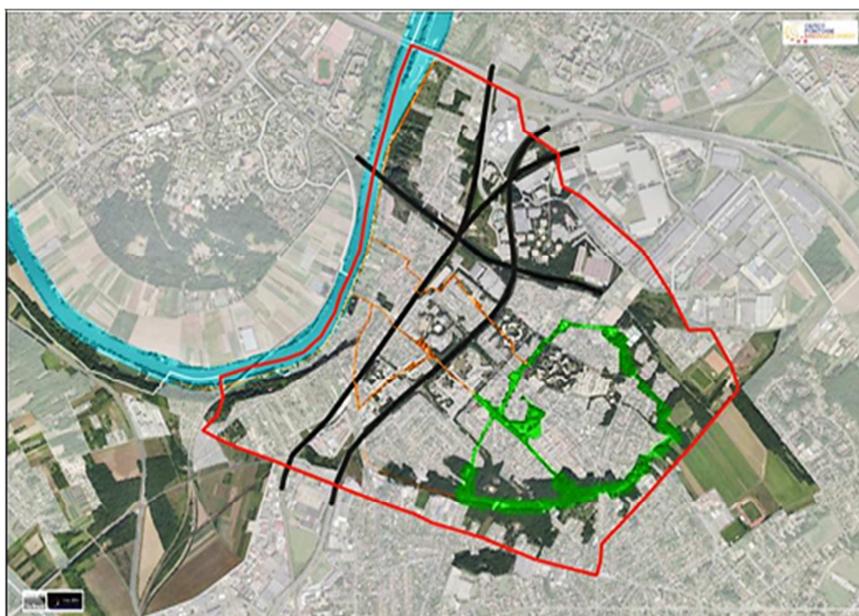


Le chemin vert: une liaison verte interquartiers de forte image paysagère, aménagée progressivement et inscrite dans la mémoire territoriale



Source : Mairie d'Eragny-sur-Oise

La trame verte et les liaisons piétonnes.



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG.

Aujourd'hui l'ensemble de ces espaces constituent un potentiel indéniable pour former une trame verte à l'échelle communale (c'est-à-dire un réseau continu d'espaces de natures et de statuts différents support des déplacements piétons et vélos et de fonctions paysagères et sociales). Par ailleurs, un tel réseau présente un potentiel en terme de gestion alternative des eaux de ruissellement.

Le projet d'autoroute A104, actuellement gelé, prévoit une traversée d'Eragny-sur-Oise en tranchée couverte. Il y a là une opportunité à saisir, dans laquelle les emprises pourront jouer un rôle nouveau dans l'espace de la ville. Il est possible d'envisager, sur la couverture de l'autoroute, un espace paysager ouvert et circulé, articulé à la trame existante des circulations douces, et sur les franges duquel pourraient se développer des formes urbaines bénéficiant du contact avec le parc linéaire projeté sur les emprises de l'A104. Les boisements existants pourraient participer à l'ambiance générale, mais pas uniquement. La qualité paysagère et urbaine du projet appelle une approche concertée, associant au projet routier les programmes de paysage urbain.

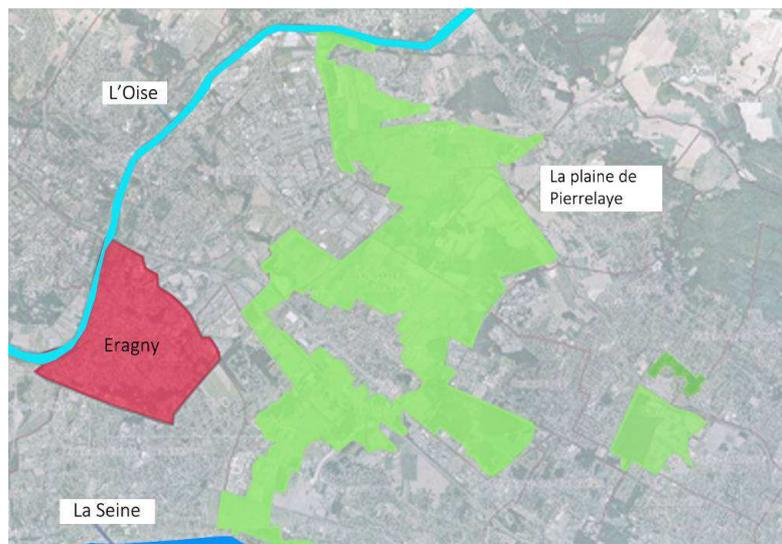
Cependant ces espaces ne sont pas toujours suffisamment articulés ou aménagés:

- le parc urbain souffre d'un manque de visibilité et les connections vers l'Oise sont mal aisées (RN 184, voie ferrée, communication vers l'Oise depuis le village). Il a été conçu comme un linéaire de déplacements qui permet de rejoindre les différents services et équipements de proximité;
- les espaces boisés de l'emprise du tracé de l'A104 ont un statut de délaissés. Le réseau des chemins est peu structuré et le parcours entre les

chasse-marée et la plaine du grillon est interrompu. Les secteurs construits contre le bois présentent aux bois leurs fonds des parcelles ;

- les potentialités d'ouverture vers la plaine de Pierrelaye et vers la Seine ne sont pas encore exploitées ;
- les relations entre l'Oise et ses coteaux, les quartiers du village et les quartiers du plateau sont ténues.

Des potentialités de lien vers la plaine de Pierrelaye, les espaces verts et la Seine



Le parc urbain, vues depuis la "pyramide"



Sente piétonne entre le mail et le quartier

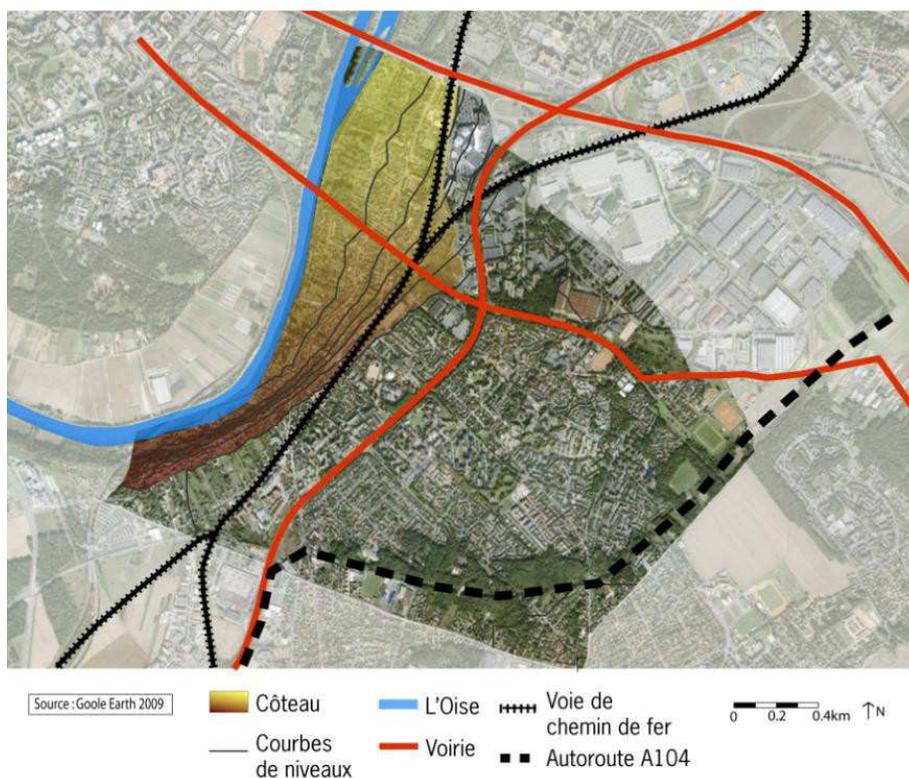


2. LES COUPURES NATURELLES ET URBAINES

L'essentiel des illustrations et textes qui suivent sont issus du diagnostic réalisé par Michel Collin, paysagiste DPLG, dans le cadre du PLU de 2011

Les grandes infrastructures et les éléments naturels engendrent des coupures au sein du tissu urbain et avec les communes limitrophes. Ces coupures viennent accentuer l'absence de liaisons déjà existantes entre certains quartiers, du fait des différentes périodes d'urbanisation (village et ville nouvelle).

Coupe des coupures naturelles et urbaines



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG.

2.1. LES COUPURES NATURELLES

L'Oise en limite Ouest d'Eragny-sur-Oise, constitue une barrière naturelle. Seulement deux ponts permettent de rejoindre les villes de Cergy et de Pontoise, dont un correspond à l'autoroute A 15. Cette situation conforte le rôle de l'Oise comme limite communale.

Le relief marque également une rupture naturelle entre le village et le plateau.

L'urbanisation première s'est installée sur les pentes du coteau puis la ville nouvelle s'est construite sur le Plateau, sans que les deux ensembles soient toujours bien maillés.

La pente du coteau varie du Nord au Sud. Elle s'accroît au niveau du village pour former une falaise à partir de la rue de la fontaine (pente de 8 à 12%) et le long de la rue de Neuville, où la falaise est encore plus escarpée. Cette falaise établit une rupture physique importante entre le chemin de halage et la rue de Neuville.

2.2 LES COUPURES URBAINES

La route nationale 184 (boulevard Jacques Duclos)

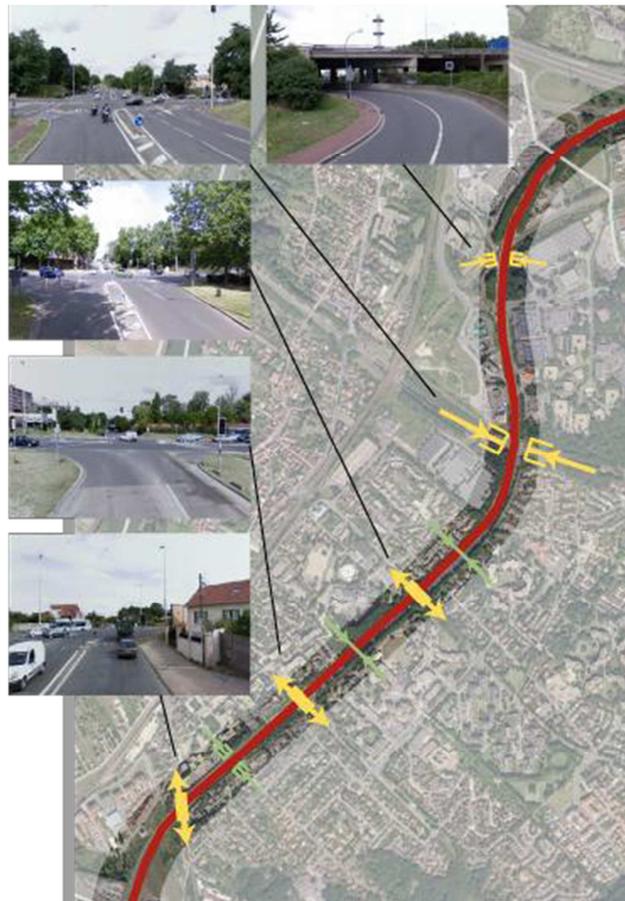
Située au centre de la commune, la RN 184 assure à la fois les déplacements locaux et de transit. Cette voie à circulation importante scinde la commune en deux.

Plusieurs facteurs concourent à lui donner le statut et l'image d'une voie « extra-territoriale ». La RN 184, reçoit en effet le trafic de la francilienne ou A104 (non bouclée dans sa partie nord ouest). Cette vocation se traduit dans les aménagements; elle prend en effet la forme d'une autoroute urbaine :

- les franchissements piétons sont le plus souvent en passerelle ou en souterrain ;
- les passages piétons sur voies ne sont pas sécurisants et les feux de circulation favorisent le passage des véhicules motorisés ;
- les voies secondaires n'ont pas toutes de débouchés directs sur la voie ;
- le boulevard Jacques Duclos est isolé de la ville et propose des ambiances qui lui sont propres et qui ne le laissent pas communiquer avec le reste de la ville: façade végétale aux abords de la voie, activités économiques, murs anti bruits.
- circulation sur 2 x 2 voies.

L'avenir de la RN 184 dépend du projet de bouclage de la francilienne qui modifiera de manière considérable l'état actuel de cette autoroute urbaine.

Les coupures liées à la RN 184



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG.

La voie ferrée

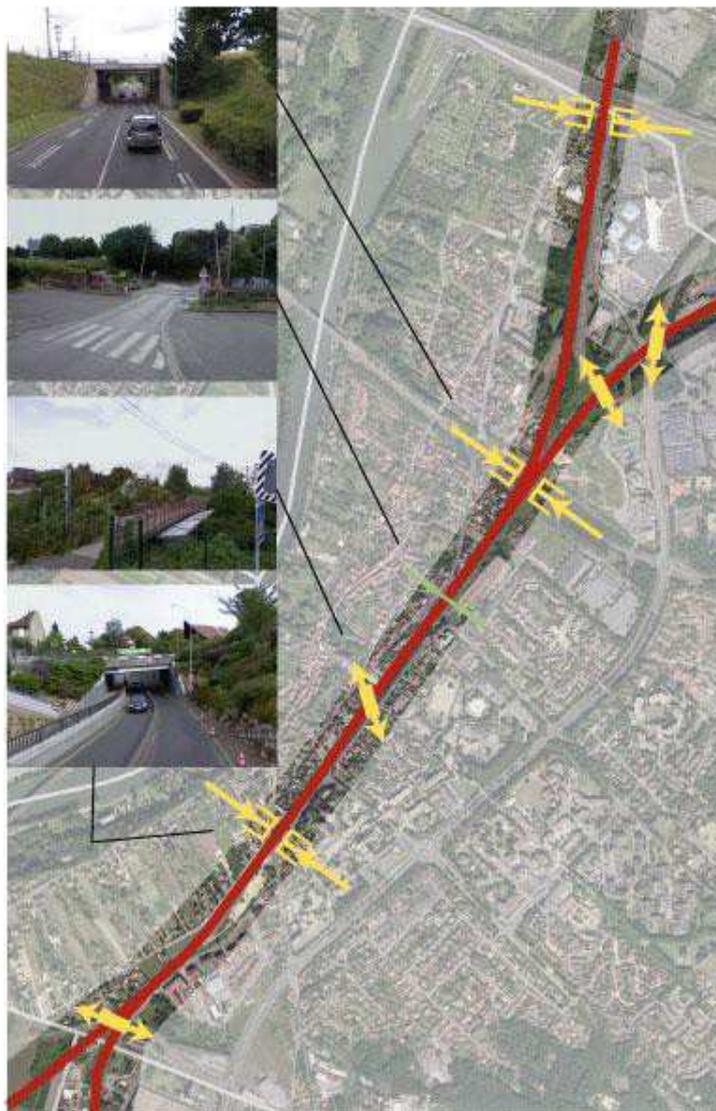
La voie ferrée, longe les hauteurs du coteau. Difficilement franchissable, elle constitue une ligne de partage obligé entre le village et l'urbanisation de la ville nouvelle. Suivant la topographie de la commune, elle est en tranchée au Sud de la commune, à niveau sur la partie centrale et légèrement surélevé au Nord. Tout comme la RN 184, elle accentue la coupure déjà sensible liée à la morphologie du bâti et à l'époque d'achèvement des constructions.

Les traversées en voiture sont possibles par des passages sous la voie au Nord et au Sud du territoire, et par un passage à niveau au centre de la ville. Une passerelle piétonne permet de relier l'avenue Roger Guichard et la rue des Ecoles.

Le gabarit du passage sous les voies SNCF entre la gare et la Mairie ne permet pas le passage des bus et entrave la desserte du village en transports collectifs. De nouveaux franchissements piétons (passerelles ou souterrains selon la topographie) permettraient des traversées utiles:

- au niveau de la rue des Belles Hâtes pour atteindre le quai opposé sans faire de détour par la Mairie,
- au niveau du quartier du Bas Noyer pour rejoindre plus rapidement le centre commercial Art de Vivre.

Les coupures de la voie ferrée



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG.

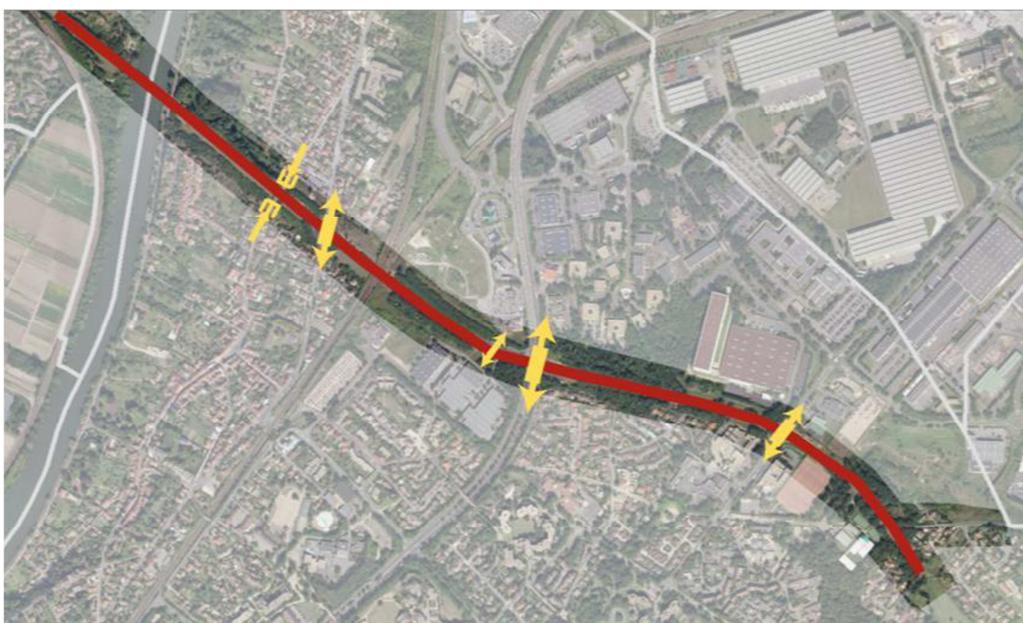
Le boulevard Charles de Gaulle

Le boulevard Charles de Gaulle sépare les zones industrielle et commerciale situées au Nord de la commune, des secteurs d'habitation au Sud, les éloignant des nuisances des activités. Il scinde également l'avenue Roger Guichard avec du côté Nord le quartier du Bas Noyer et du côté Sud le village.

Les larges emprises plantées du boulevard isolent la voie du tissu urbain éragzien. Les traversées se font cependant à niveau, hormis pour la rue de Saint-Ouen qui relie le village au quartier du Bas Noyer: le passage s'effectue sous le boulevard Charles de Gaulle.

La dimension et le traitement des croisements du boulevard avec l'avenue Roger Guichard et avec la RN184, (grand rond-point paysagé pour le premier et carrefour à feux pour le deuxième) rendent les traversées piétonnes difficiles (un seul passage piéton au Sud du carrefour qui n'est de surcroît pas continu entre les deux côtés de la voie).

Les coupures du boulevard Charles de Gaulle



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG.

3. L'OCCUPATION ACTUELLE DES SOLS

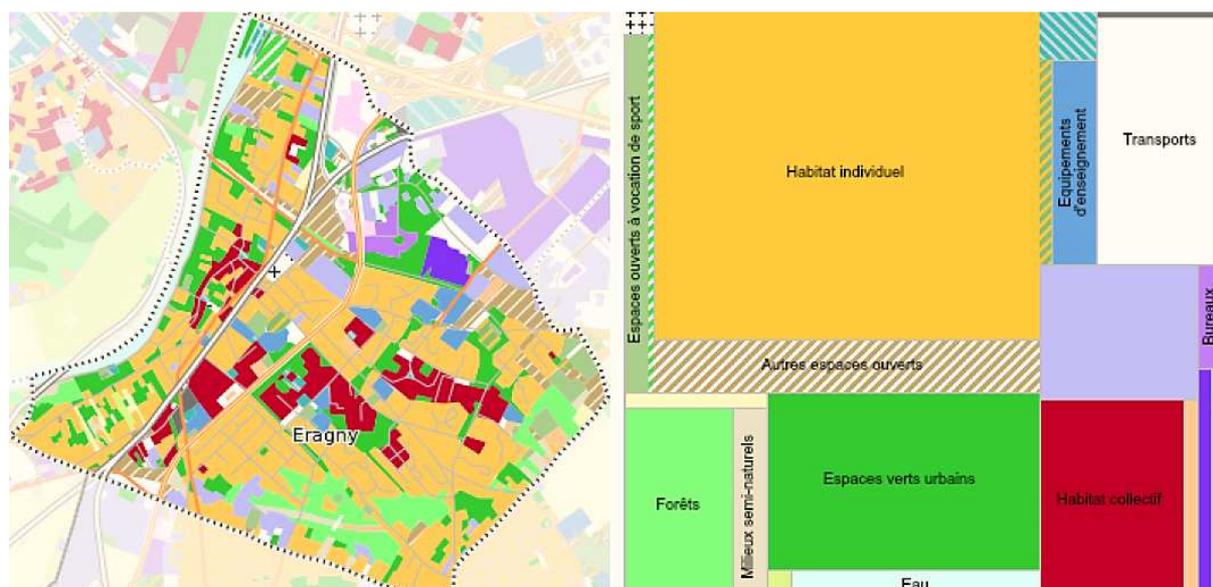
La commune d'Eragny, qui compte 16 914 habitants en 2012, s'étend sur 472,58 hectares (Source MOS).

Son territoire communal est marqué par trois grands types d'occupation du sol selon la nomenclature de 2012 établie par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile-de-France (IAU) :

- les espaces construits artificialisés ;
- les espaces ouverts artificialisés ;
- les espaces ouverts (naturels, agricoles, forestier).

L'occupation du sol en 2012

Entre 2007 et 2012, l'occupation du sol à Eragny n'évolue que très marginalement. Les espaces ouverts disparaissent d'environ 0,6 hectares seulement. La commune, fortement contrainte, ne peut guère voir son espace urbanisé s'étendre.

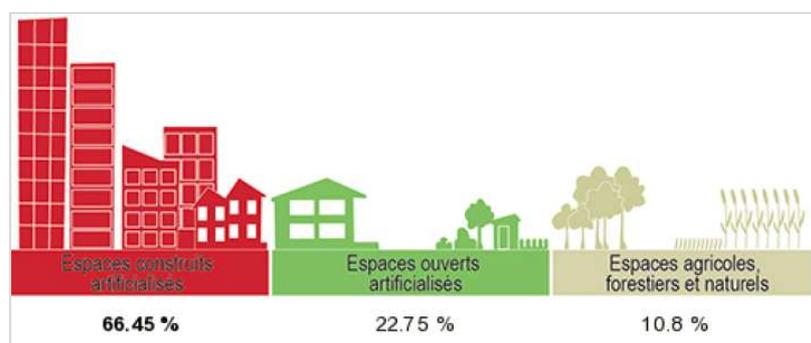


Occupation du sol en hectares	Surface 2008	Disparition	Apparition	Surface 2012	Bilan	2008-2012 : principales mutations
1 Forêts	27,74	-0,61	0,00	27,13	-0,61	
2 Milieux semi-naturels	8,10	0,00	0,75	8,85	0,75	
3 Grandes cultures	3,71	-0,75	0,00	2,96	-0,75	
4 Autres cultures	1,23	0,00	0,00	1,23	0,00	
5 Eau	10,89	0,00	0,00	10,89	0,00	
Espaces agricoles, forestiers et naturels	51,67	-0,61	0,00	51,06	-0,61	
6 Espaces verts urbains	65,39	-1,47	0,00	63,92	-1,47	
7 Espaces ouverts à vocation de sport	12,10	-1,97	0,00	10,13	-1,97	Espaces ouverts à vocation de sport -1.97 ha
8 Espaces ouverts à vocation de tourisme et loisirs	3,02	0,00	0,00	3,02	0,00	
+ + + 9 Cimetières	1,43	0,00	0,00	1,43	0,00	
10 Autres espaces ouverts	25,34	-1,28	3,03	27,09	1,75	
Espaces ouverts artificialisés	107,28	-3,30	1,61	105,59	-1,69	
11 Habitat individuel	171,21	-1,63	0,74	170,32	-0,89	
12 Habitat collectif	37,60	0,00	0,76	38,36	0,76	
13 Habitat autre	3,06	0,00	0,94	4,00	0,94	
14 Activités économiques et industrielles	27,70	-0,41	0,28	27,58	-0,13	
15 Entrepôts logistiques	4,39	0,00	0,00	4,39	0,00	
16 Commerces	4,50	0,00	0,00	4,50	0,00	
17 Bureaux	4,11	0,00	0,00	4,11	0,00	
18 Sport (construit)	4,05	-1,61	0,36	2,79	-1,25	
19 Equipements d'enseignement	12,01	0,00	0,00	12,01	0,00	
20 Equipements de santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Equipements culturels, touristiques et de loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Autres équipements	4,09	0,00	0,29	4,38	0,29	
23 Transports	40,90	-0,05	0,73	41,58	0,68	
24 Carrières, décharges et chantiers	0,01	-0,01	1,91	1,91	1,90	Carrières, décharges et chantiers +1.9 ha
Espaces construits artificialisés	313,64	-1,61	3,91	315,94	2,30	
Total	472,58	-5,52	5,52	472,58	0	

Source : IAU-IDF

Les espaces urbains construits

Eragny est une commune très urbanisée puisque plus de la moitié de son territoire est consacrée aux espaces urbains construits (315,94 hectares, soit 66,85 % du territoire), soit l'habitat (individuel, collectif, autres), les activités, les équipements et les infrastructures de transports.



Source : IAU-IDF

L'habitat individuel est majoritaire sur le territoire éragnyen et représente 36 % de l'espace urbain construit, tandis que l'habitat collectif représente 8,9 %. Ce dernier se

situé principalement au centre du territoire, sur le plateau, mais représente 53,4% des logements pour 19% des espaces d'habitat (source : REFTER).

Les infrastructures de transport couvrent une surface non négligeable : 8,8% leur sont consacrés sur l'espace urbain construit.

Les activités se situent au nord de la commune, dans la zone industrielle des Bellevues.

Les espaces ouverts artificialisés

Ils prennent en compte les parcs et jardins, les espaces dédiés au sport en plein air et les terrains vacants. Ils s'étendent sur 105,59 hectares, soit 22,34 % du territoire communal.

Les espaces ouverts : naturels, agricoles et forestiers (NAF)

Ils correspondent aux bois, cultures et eaux et représentent un peu moins de 11% du territoire.

Les espaces ouverts sont surtout représentés par les bois (53,13 % des espaces ouverts). Ils se situent au sud, à l'ouest et à l'est du territoire communal.

L'Oise, qui borde la commune à l'ouest, est la principale source d'eau de la commune.

Enfin, l'agriculture à Eragny concerne un très petit nombre de parcelles (4,19 hectares) enclavées dans l'urbanisation, qui sont de petites bandes de cultures maraîchères localisées au Sud-ouest du territoire, dans le secteur de la Côte les Cayennes, entretenues par les habitants du secteur.

La consommation des espaces naturels passée effectuée dans le cadre du PLU permet à la commune de construire un projet affichant une modération de cette consommation sur la période envisagée du PLU (2012-2030), par rapport à la période de référence : soit les 10 ans précédant l'approbation du nouveau document, soit la période écoulée depuis l'approbation du document vigueur. C'est la deuxième solution qui a été retenue ici, le PLU ayant été approuvé en 2011.

Entre 2011 et 2016, le recensement effectué à partir des photographies aériennes (Source : Google Earth 2010, 2011 et Février 2016) n'indiquent aucune consommation notable des espaces naturels, agricoles ou forestiers.

De fait, l'essentiel des constructions ont relevé du renouvellement de la ville sur elle-même, en particulier au Bas-noyer et dans le secteur de la gare (environ 1.030 logements entre 2015 et 2020).

4. LE POTENTIEL FONCIER DU TERRITOIRE

La méthode

Elaborer un PLU nécessite d'avoir une projection réaliste du développement communal au regard des besoins actuels et futurs. Dans une optique de développement durable et au regard du contexte règlementaire et législatif qui encourage une gestion économe de l'espace et une densification des espaces d'habitat et des espaces urbanisés existant, il convient d'estimer les capacités d'accueil des tissus constitués préalablement à leur extension sur les espaces naturels, agricoles ou forestiers.

Une évaluation de la capacité d'accueil résiduelle a été menée sur le territoire communal sur la base de l'état du sol en 2016.

La méthodologie suivante a été appliquée:

Recensement des:

- Parcelles non construites en zones urbaines à vocation principale d'habitat ou à vocation mixte non soumises à un Emplacement Réservé ou un Espace Boisé Classé.
- Parcelles non construites dans les zones à vocation d'activité industrielle non soumises à un Emplacement Réservé ou un Espace Boisé Classé (celle-ci ont donc été identifiées afin de les faire apparaître dans l'analyse puis soustraites).
- Recensement dans les zones urbaines des parcelles attenantes à des propriétés bâties dont les caractéristiques laissent envisager une division parcellaire (grands jardins,...) dans le cadre des objectifs des lois SRU et Grenelle II de densification des zones urbaines.

Ici, certains paramètres sont à prendre en compte dans le choix des parcelles potentiellement divisibles, comme la densité du tissu urbain, la proximité des équipements, des réseaux de transports, des commerces ou du centre-ville.

- Prise en compte des contraintes règlementaires (distance aux infrastructures routières, servitudes notamment des canalisations de gaz, ...)

Le document de référence est constitué par les photographies aériennes datées de 2014 de google (couche libre en SIG), comparées à une photographie de 2016 (google earth) croisé avec le cadastre, les servitudes et retraits de 50 mètres des espaces boisés de plus de 100 hectares.

Le potentiel réel en terme de renouvellement urbain n'est pas intégralement quantifié ici.

Trois types de disponibilités foncières ont en effet été évalués pour l'habitat:

- Dents creuses et remplissage interstitiel évalué dans les tissus constitués: parcelles ou groupes de parcelles disponibles et non construites.
- Potentiel par divisions foncières

- Terrains libres, espaces trop importants pour être considérés comme des « dents creuses »

Disponibilités restantes

L'ensemble des espaces libres identifiés représentaient près de 14.1 hectares en 2016.

Eragny : carte des disponibilités foncières



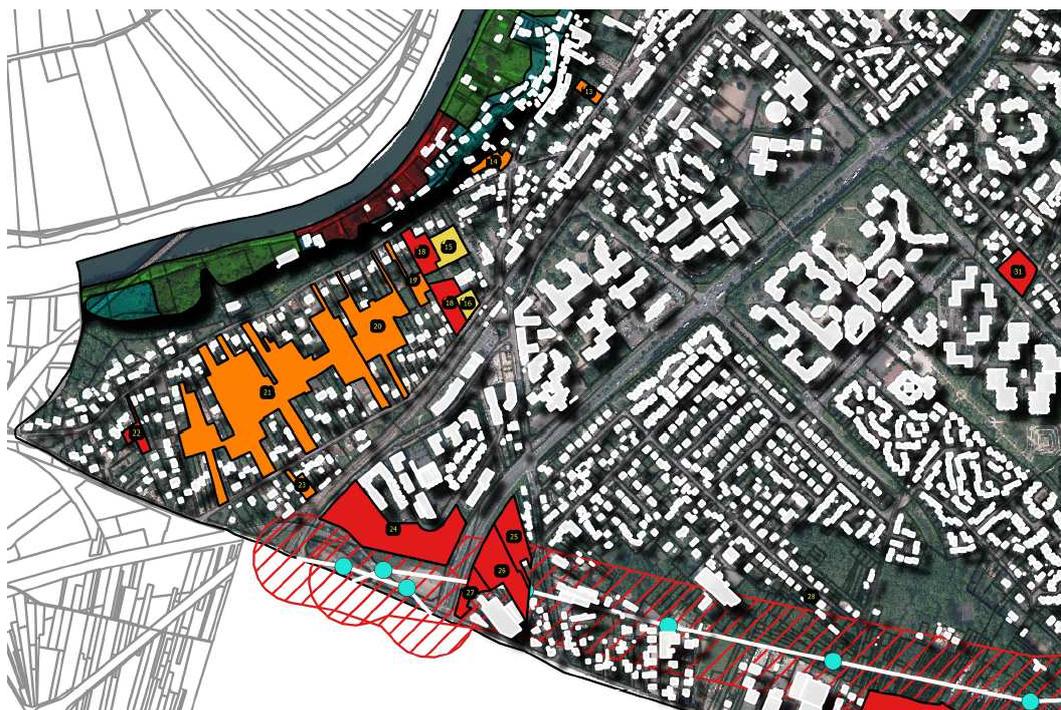
Source : BE Verdi

Les disponibilités foncières colorées en bleu dans le tableau suivant sont comptabilisées dans les projets car elles font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation et elles possèdent un nombre de logement plus affiné.

n°	MOS 2012	Type dispo	Observations	Surface m ²
1	Esp Hab Indiv	Dent creuse	permis en cours	1 247
2	Esp Artif Ouvert	Dent creuse	OAP Bas Noyer - projet	3 345
3	mixte	Renouvellement	OAP Bas Noyer - projet	7 209
4	Habitat individuel et esp artif ouverts	Renouvellement	OAP Bas Noyer - projet	7 770
4bis	Habitat individuel et esp artif ouverts	Renouvellement/dents creuses	OAP Bas Noyer	9 570
5	Esp Artif Ouverts	Terrain Libre	Esp Artif Ouverts	2 450
6	Esp Artif Ouverts	Terrain Libre	Forêt+Esp Artif Ouverts	11 740
8	Espace Artif Ouvert	Dent creuse	Esp vert urbain	2 261
9	Espace Artif Ouvert	Dent creuse	Espace ouvert	2 258
11		Dent creuse	Espace cultivé	1 150
12	Espace Artif Ouvert	Dent creuse	Espace ouvert	4 087
13	Esp hab indiv	Division		1 043
14		Division		1 459
15	Esp hab indiv	renouvellement	OAP Mairie - projet	3 420
16	Esp hab indiv	renouvellement	OAP Mairie - projet	1 360
18	Esp Artif Ouvert	Dent creuse	OAP Mairie - projet	5 220
19	Espace Artif Ouvert	Division	Périmètre construct. limitée	1 962
20	Espace Artif Ouvert	Division	Périmètre construct. limitée	10 969
21	Esp Artif Ouverts	Division	Périmètre construct. limitée	42 883
22	Esp Hab Indiv	Division	Périmètre construct. limitée	1 586
23	mixte	Division	Périmètre construct. limitée	1 163
24	Esp Artif Ouverts	Terrain Libre	Terrains destinés à de l'activité économique	22 874
25	Esp Artif Ouverts	Terrain Libre	Terrains destinés à de l'activité économique	4 592
26	Agricole	Terrain Libre	Terrains destinés à	7 002

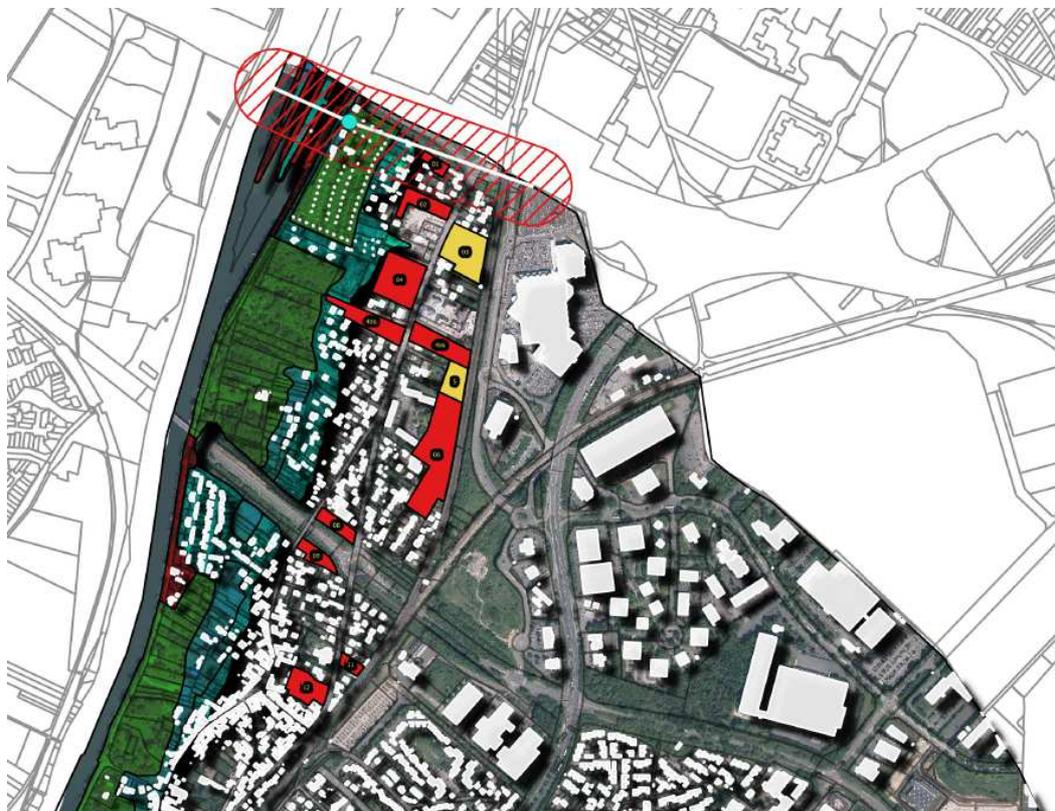
			de l'activité économique	
27	Esp Artif Ouverts	Terrain Libre	Terrains destinés à de l'activité économique	2 045
28	Esp Hab Indiv	Dent creuse		422
29	mixte	Dent creuse	Act-Forêt-Esp Artif-Hab Ind-Sem	38 107
31	Esp Artif Ouverts	Dent creuse	Les Rayes Bd de la commune	3 246
33	Esp Artif Ouvert	Terrain Libre		2 946
35	Esp Artif Ouver	Terrain Libre	Operation en cours	10 273

Carte des disponibilités foncières – Zoom



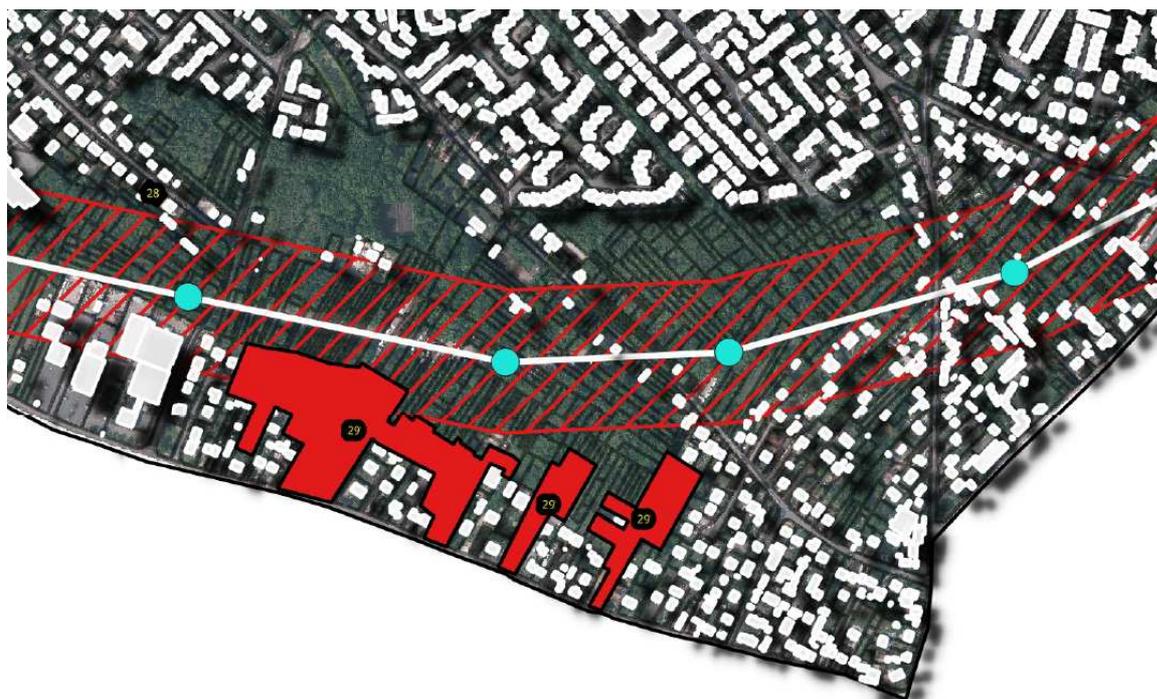
Source : BE Verdi

Carte des disponibilités foncières – Zoom



Source : BE Verdi

Carte des disponibilités foncières – Zoom



Source : BE Verdi

Carte des disponibilités foncières – Zoom



Source : BE Verdi

Les projets

Nom	Secteur	Nombre de logements
Ecoquartier belles rives	Bas Noyer	260 à 430 logements : <ul style="list-style-type: none">- 130 logements sur le secteur pavillonnaire actuel, en face de l'emprise Toyota- De 90 à 100 logements sur le secteur de « couture urbaine » située au sud de l'OAP « Bas Noyer »- De 40 à 200 logements sur l'emprise de Toyota
	Mairie	150 logements
	Clos du manège	59 dont 25 pav 10 accession +24 logements sociaux

Potentiel estimé: 469 à 639 logements.

Synthèse des capacités des tissus existant et des projets à l'horizon 2030

Estimation des espaces libres dans le tissu - renouvellement	Projets - Renouvellement
1 022	

Le potentiel foncier		
Atouts	Faiblesses	Enjeux
<p>Des disponibilités foncières en espace libre</p> <p>Localisation de certaines opportunités dans des secteurs stratégiques (proximité de la gare)</p>	<p>Contraintes pesant sur certains secteurs de projet potentiels (Carrières de Cayennes, transports d'hydrocarbures, etc.)</p>	<p>Cibler les secteurs stratégiques et les hiérarchiser</p>
Opportunités	Menaces	
<p>Mouvement général de transformation des axes routiers en boulevards urbains</p> <p>Libération de foncier par le bouclage de l'A104</p>	<p>Retard de l'A 104 et maintien de la coupure de la RN 184</p>	

5. LES PAYSAGES INTERNES DE CERTAINES RESIDENCES

- Les Dix Arpents

La Résidence est « distribuée » par le chemin vert, dont l'ambiance est sur cette séquence fortement marquée par de beaux chênes manifestement présents avant le développement urbain. La résidence elle-même présente une forme urbaine intéressante: les bâtiments à R+5 sont organisés selon trois croissants disposés dos à dos autour d'un centre.

Chacun des croissants définit par conséquent un espace ouvert en forme d'amphithéâtre. Le centre des espaces ouverts est occupé par des stationnements recouverts de terre, formant des tumulus, dont les pentes viennent en vis-à-vis des façades. Un ensemble de jeux d'enfants a été réalisé dans la pente d'un tumulus à proximité de l'école.



La végétation se compose d'arbres en bouquets plantés sur les pentes et au pied des tumulus, et de bosquets aux sommets (pour deux des trois tumulus), les pentes étant souvent moins arborées au droit des façades. Les sols sont engazonnés.



Au coeur de la Résidence, le sol est en continuité avec l'espace public de la ville, marqué par des plantations de platanes en alignement. Le centre de la résidence est occupé par une maison de quartier, dont le toit végétalisé est en mauvais état.

Les Rayes Brunes et les rayes ocres



Distribuée sur deux faces par la voirie, sur deux autres par le réseau de parcs (parc central et chemin vert), la Résidence des Rayes Brunes et Ocres est conçue comme un « ilot ouvert », les bâtiments et le parking sont disposés autour d'un cœur d'ilot dégagé et piétonnier.

La disposition des bâtiments est à 45° de l'orientation des voiries, ce qui génère de nombreux espaces en triangle difficilement appropriables entre voirie, parkings et façades.

A l'intérieur, la disposition crénelée des bâtiments commande une organisation géométrique composée d'allées, d'un espace central dégagé et animé par des jeux d'enfants, et de massifs paysagers.

Les Rayes Vertes



Sur trois faces, la résidence donne sur le réseau de parcs. Au pied des façades donnant sur le parc urbain ou le chemin vert, d'étroits jardins, bordés de haies de conifères taillés, composent une articulation assez opaque.

Le paysage de la résidence est surtout marqué par l'architecture des immeubles, vastes volumes de toits à 45° recouverts d'ardoises et prolongés jusqu'au sol. De vastes

terrasses sont découpées dans les toits, bordées d'un épais parapet formant une jardinière, dont les végétaux complètent l'ambiance paysagère.

Le centre de la résidence est au contraire marqué par une distribution viaire, formant une petite place centrale. L'espace public est marqué par des alignements de platanes.

On retrouve des petits jardins au pied des façades, et une entrée traitée plus spécifiquement en vaste « jardin de devant ». Des massifs de végétaux taillés marquent les principaux points de passage.

La Challe



Les bâtiments sont implantés à l'alignement des rue piétonnes qui se croisent au centre du "macro-îlot" de la Challe où s'ouvre une place minérale excentrée. Ce secteur bordé de rez-de-chaussée commerçants et d'équipements a été dessiné pour un fonction de centralité.

Il en résulte 2 coeurs d'îlots particulièrement généreux et verts, vallonés, accueillant des jardins partagés (nord) bordés par les immeubles aux façades étroites, irrégulières et coiffées de toitures assymétriques qui accentuent l'évocation d'un centre urbain traditionnel et atténuent l'impression de monolythisme que pourrait revêtir une telle opération d'ensemble.

Rue de l'Ourcq



La Résidence est conçue comme un îlot ouvert, longé par un des cheminements piétons débouchant sur une passerelle au-dessus du boulevard Duclos, accompagné de platanes.

Le cœur d'îlot est occupé par un parking. Les surfaces sont simplement enherbées et marquées par les reliefs artificiels de la couverture du parking.



A l'extérieur, une plantation d'arbres plus généreuse vient ombrer les stationnements positionnés entre les bâtiments et les voies. Des arbres et des arbustes systématiquement taillés encadrent la façade intérieure exposée au Nord.

6. L'AMBIANCE DES VOIRIES PRIMAIRES

Lors de la conception de la ville nouvelle, les voiries de distribution ont été dissociées des façades, distribuées par le réseau secondaire et tertiaire. Ainsi, les voies principales ne présentent pas un paysage urbain. La vision des usagers y est limitée aux horizons végétalisés mis en œuvre autour d'elles et qui les isolent de la ville, des sortes de « corridors verts ».

Le boulevard Duclos est fortement marqué par les merlons acoustiques constitués sur ses limites, doublés par des alignements de platanes situés sur les flancs des merlons, au-dessus de la plate-forme routière.

Le boulevard Charles de Gaulle présente à peu près les mêmes caractéristiques de voirie primaire non urbaine et des carrefours encore moins nombreux. Il est également flanqué d'alignements de platanes, une espèce pourtant urbaine au nord de la France, et fortement associée à l'idée d'espace public.

Sur les avenues Jean Jaurès, Albert Camus, le boulevard de la Commune de Paris et la rue Salvador Allende, les façades urbaines sont également à distance de la rue, lui conférant un caractère routier et monomodal (destiné à l'automobile).

La végétation domine, qu'il s'agisse de plantations d'alignement, de plantations ornementales de type « parc linéaire » comme pour l'avenue Jean Jaurès, ou plus simplement, des haies qui viennent clôturer les parcelles. Les parcours piétons sont accueillis en cœur d'îlot, dans un univers plus délibérément paysager.

Le boulevard Charles de Gaulle



Coupe du boulevard Jacques Duclos



Source : Michel Collin, paysagiste DPLG

7. L'ENVIRONNEMENT URBAIN

7.1. HISTOIRE DE L'ÉVOLUTION URBAINE

L'histoire d'Eragny-sur-Oise débute à l'époque gallo-romaine lorsqu'un propriétaire terrien nommé Herennius ou Herinus donne son nom à la commune et aux terres situées au sud de celle-ci. Pendant très longtemps, Eragny-sur-Oise et Neuville-sur-Oise n'ont formé qu'une seule et même localité. De plus, des vestiges de l'époque gallo-romaine ont été retrouvés sur l'île de la dérivation.

Durant le moyen-âge, Eragny-Neuville (dont le nom était Erigny et a probablement changé à plusieurs reprises) était un village paysan construit autour de l'ancienne église et du château, tous deux disparus. Des vestiges des fondations de l'église médiévale et des sépultures qui l'accompagnaient ont été trouvés sur le site de l'actuelle église, (sis rue Bernardin de Saint- Pierre) qui appartenait à la baronnie de Conflans. Nous pouvons supposer que la vie y était influencée par l'abbaye de Maubuisson et par les rois qui y séjournaient parfois. Les habitants d'Eragny-Neuville ont très certainement participé aux différentes batailles pour défendre ou reprendre Pontoise pendant la guerre de cent ans.

Au XII^{ème} siècle, Eragny-Neuville appartenait à un certain Delloge et ses terres étaient gérées par l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs. Puis, en 1535, ces terres sont achetées par une famille de la noblesse italienne : les d'Alesso. Ces derniers ont été les seigneurs d'Eragny-Neuville pendant deux siècles, occupants des postes peu importants à la cour du roi ou rentrant dans les ordres. Ils construisent leur château à l'Est de l'actuelle place de la République.

Sous Louis XIV, une grande partie de la famille d'Alesso part pour les Caraïbes où le seigneur d'Eragny-Neuville est nommé gouverneur. Seule Marie-Jeanne d'Alesso reste au château, où elle est assassinée en 1746. En 1763, le mariage d'une descendante des d'Alesso apportera au seigneur d'Ennery les terres et le titre de seigneur d'Eragny-Neuville.

Quelques temps avant la Révolution, les cahiers de doléances témoignent de la vie dans la seigneurie : elle semblait plus dure que dans les autres villages. A cette époque, Eragny-Neuville avait environ 1000 habitants, répartis en 110 foyers à Eragny et 115 à Neuville. L'agriculture, qui est basée sur le seigle, le sarrasin, le blé, la vigne et les cerises souffrait de la mauvaise qualité des terres (impropre à la culture du froment), mais aussi du gel, et des animaux sauvages qui nuisaient aux récoltes. La population se plaignait également de l'église qui menaçait de s'effondrer.

Durant la Révolution, Eragny-Neuville a eu comme premier maire l'abbé de la Croze, curé du village (en 1792). Celui-ci a fait participer activement la commune à la Révolution et a été décapité en 1794.

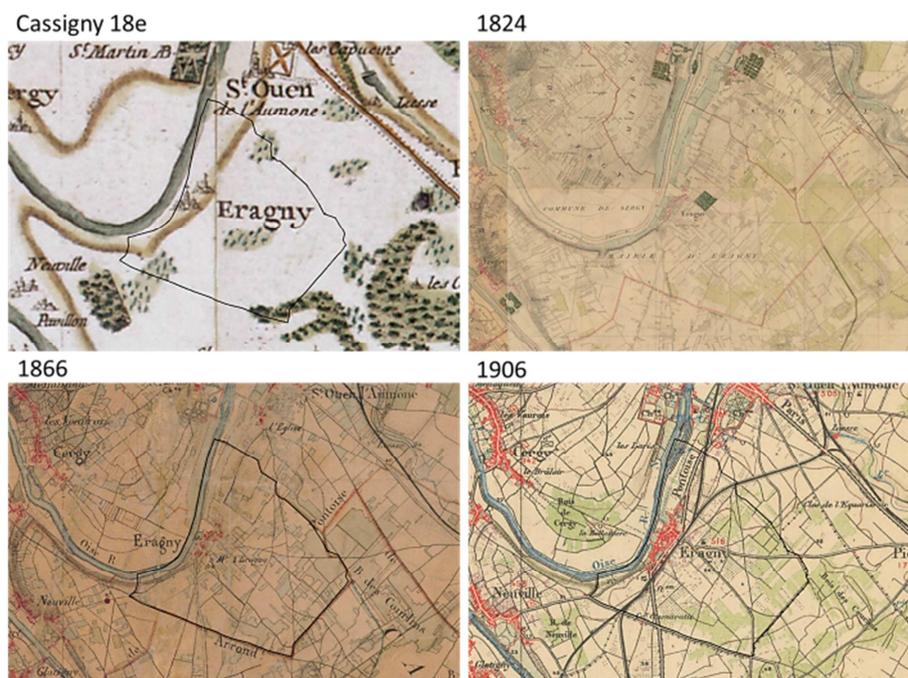
L'histoire d'Eragny-sur-Oise a ensuite été marquée par la présence de Bernardin de Saint-Pierre, arrivé en 1804. Cet officier devenu écrivain a vécu dix ans dans le prieuré de la commune, jusqu'à sa mort.

Les communes d'Eragny et de Neuville, qui comptaient 900 habitants en 1868, se séparent en 1869. Vers 1880, Eragny-sur-Oise a environ 500 habitants, majoritairement agriculteurs, petits artisans ou commerçants. Les cultures vivrières dominent : asperges, prunes, pommes à cidre, cerises : elles sont complétées par de l'élevage, de la viticulture, des cultures fourragères et des pommes de terre. L'industrie est alors réduite aux carrières de pierre à bâtir qui bordent l'Oise.

Au début du XXème siècle, Eragny-sur-Oise était un village de cultivateurs dont l'organisation urbaine avait probablement peu évoluée depuis le moyen-âge. Etabli initialement à proximité de l'Oise et à l'abri des inondations, la croissance du village s'est effectuée parallèlement à la rivière, le long des actuelles rue Traversières, de la gare et Bernardin de Saint-Pierre. Il s'est développé autour de cet axe, selon une trame viaire et un parcellaire orthogonaux. Des constructions existaient aussi le long du chemin menant à Conflans-Sainte-Honorine : l'actuelle rue de l'Ambassadeur et le long de la route de Paris (aujourd'hui route de Pierrelaye). Le plateau était alors en grande partie cultivé. Après la première guerre mondiale, le village s'est doté d'une population plus résidentielle et a connu une phase de croissance spatiale.

Le chemin de fer arrive à Eragny-sur-Oise au début du XXème siècle. En 1904, une société de pêche vient compléter l'industrie éragienne. En 1907, la première école est construite, sur l'actuelle avenue Roger Guichard. En 1927, un boulanger s'installe dans la commune. En 1933, est créé le forage d'eau potable de la sente des Près, sur les terrains de l'usine de la Société Française de Distribution d'Eau (de l'autre côté de la sente par rapport au forage actuel). La même année, la population du village a doublé par rapport à 1880 : 1166 habitants. En 1944, au moment de la Libération, un avion anglais s'écrase dans le village et détruit l'église. Les guinguettes, présentes sur les bords d'Oise sans doute depuis le XIXème siècle, commencent à disparaître. En 1954, l'une d'elles devient une école. Dans les années 50, l'industrie éragienne comprend la papeterie Grillet et Féau, dont les locaux accueillent désormais le Théâtre de l'Usine et l'Espace des Calandres (salle polyvalente de la commune, quartier de la Gare), les fonderies Fontaine, où s'est implanté en partie Univers Primeurs, et l'usine de radiateurs (dans le quartier des Bas Noyers), aujourd'hui occupés par des immeubles de logements collectifs.

En 1954, la commune avait 1928 habitants. Les années 60 voient d'autres entreprises s'implanter : la S.E.F.N.A. (qui deviendra Passat) aux Pincevents, Solo Moteurs (qui deviendra Gardena puis le centre technique municipal) à côté des fonderies Fontaine puis les Bagages Pierre Henry dans la rue de la Haute Borne. Les principales voies de communication sont alors la R.D 984 (avenue Roger Guichard), la R.D. 48 (rue de l'ambassadeur) et la route de Paris (actuellement route de Pierrelaye).



La RN 184 (boulevard Jacques Duclos) est réalisée de 1969 à 1972.

Le 13 décembre 1966, un décret classe le plateau d'Eragny-sur-Oise en Zone d'Aménagement Différé (Z.A.D.) : l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne est chargée d'en préempter les terrains pour les céder à l'Etablissement Public d'Aménagement créé en 1969. En 1969 a lieu une enquête publique aboutissant en 1971 à une déclaration d'utilité publique pour que l'EPA les aménage.

Le décret du 11 août 1972 lie l'évolution d'Eragny-sur-Oise au développement de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise et en septembre de la même année, la ZAC du plateau est créée.

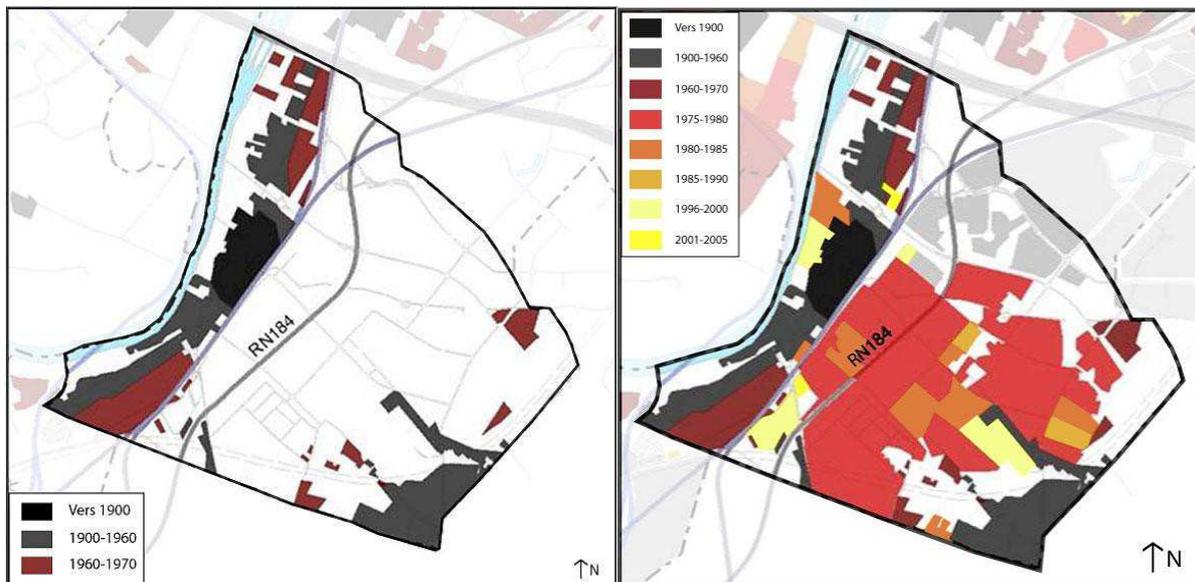
Les premières livraisons de logements dans les ZAC sur le plateau débutent en 1975. Dans un premier temps, elles donnent lieu à une urbanisation éparpillée ; elles aboutissent maintenant à un ensemble de bâti homogène, traversé par un axe routier important : la RN 184. Les constructions de la ville nouvelle se répartissent à l'Ouest (sur des terrains coincés entre la RN 184 et les voies SNCF) et surtout à l'Est de cette infrastructure.

Les constructions en ZAC sont les suivantes :

- 1970-1974 : lotissement libre des Pincevents
- 1973-1974 : hameau de relogement des Pincevents (accueil d'une partie des anciens habitants du Plateau déplacés)
- 1975-1977 : la Ronière
- 1976-1977 : le Sud
- 1977 : les Fonds, la Challe, le Bois, la Butte, le Trou du Grillon.
- 1978 : les longues Rayes (Rayes Brunes et Ocres), le Grillon
- 1978-1979 : Les longues Rayes (Rayes Vertes)
- 1979 : les Hautes Bornes, les Bellevues
- 1980 : le Trou Anglais sud
- 1981 : les Chalands
- 1982 : la Cavée (suite), la Borne aux Dames
- 1985 : le Clos des Hautes Bornes
- 1986 : la villa de l'Ecluse
- 1987 : la villa de la Brise
- Depuis 1998 : ZAC de la gare
- Depuis 1999 : les Jardins du Parc

Parallèlement aux constructions de logements, de vastes zones d'activités sont aménagées au nord de la commune et dans le quartier de la Danne, dans les ZAC du Plateau et des Bellevues. Elles accueillent notamment le centre commercial Art de Vivre à la fin des années 80. A la même époque, le secteur du Clos du Manège, dépendant du Règlement National d'Urbanisme (hors ZAC et hors POS) est loti.

L'urbanisation d'Eragny avant son intégration dans la ville nouvelle

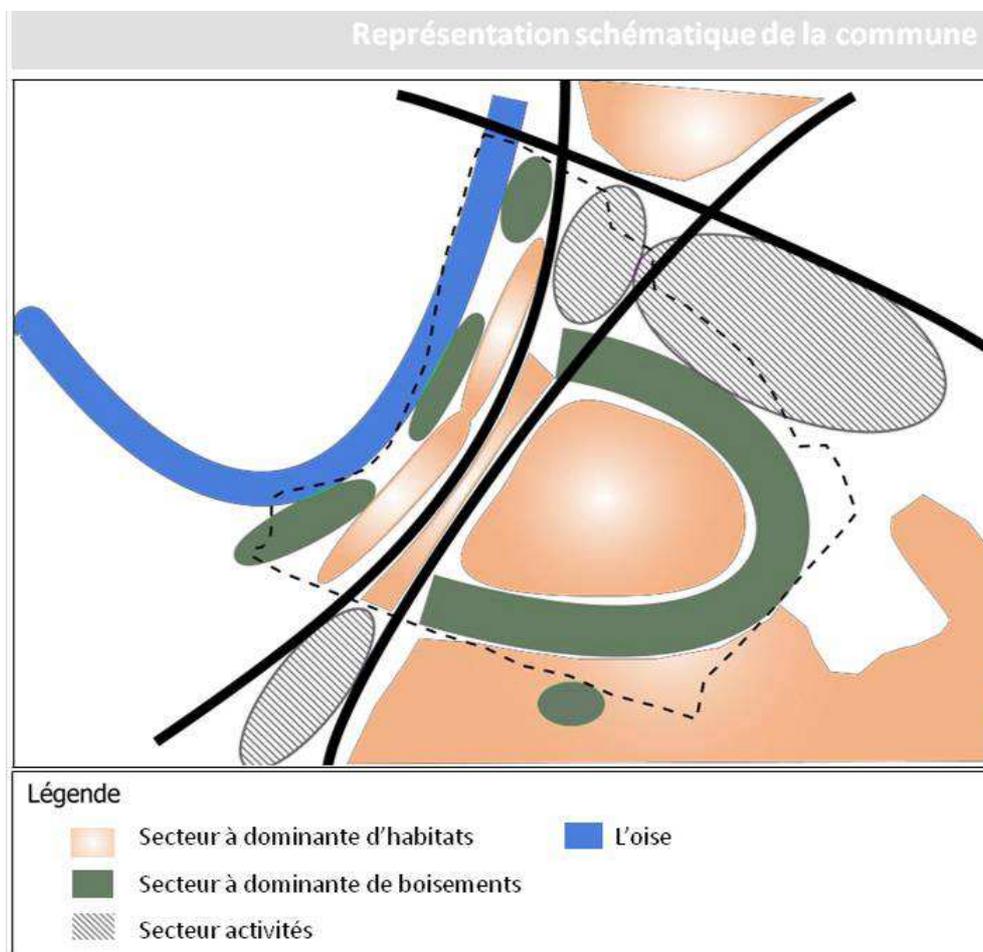


Source : PLU 2011

A travers la carte, on comprend que la ville s'est développée de manière exponentielle pendant la période 1975-1980, époque qui marque l'intégration d'Eragny-sur-Oise dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. A partir de 1986, on distingue peu d'opérations d'aménagement, la construction semble plus modérée et se développe par des petites opérations groupées.

7.2. L'URBANISATION DU PLATEAU : UN DEVELOPPEMENT INTROVERTI

Les nouveaux quartiers ont été créés au sein d'infrastructures et d'espaces verts ou de réserves foncières, créant des ruptures de continuité entre l'urbanisation de la ville nouvelle et les tissus limitrophes. Cette mosaïque de quartiers a construit un territoire difficilement lisible pour les visiteurs (en voiture comme à pied), un manque d'articulation de ce tissu urbain constitué d'opérations juxtaposées, un fonctionnement parfois en impasse qui complique les circulations automobiles, renforce le fonctionnement autarcique des quartiers, désoriente les visiteurs, voire perturbe l'approche des services institutionnels. Les liaisons piétonnes assurent cependant une continuité entre les entités et les actions de désenclavement récemment menées par la Ville ont grandement amélioré les liaisons et la fluidité entre quartiers (notamment aux Dix Arpents).

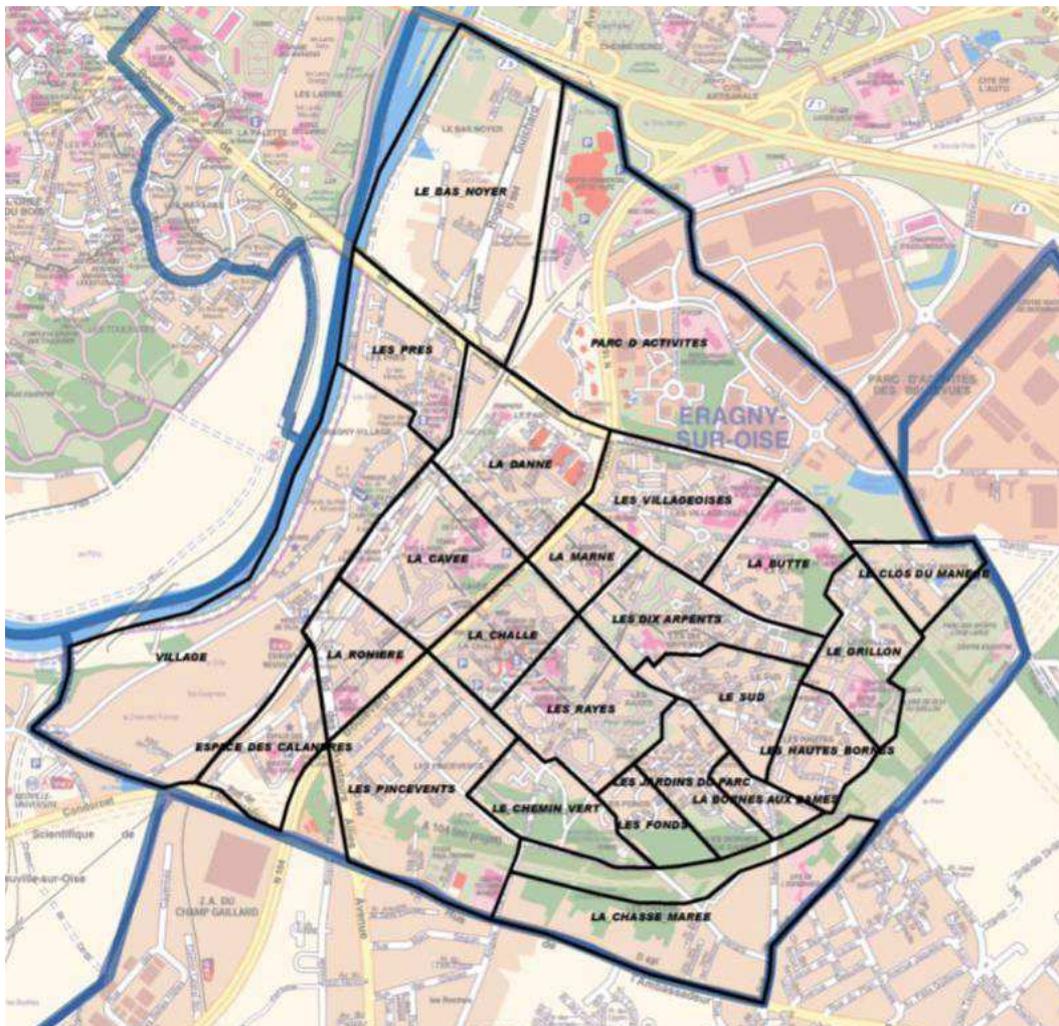


7.3. LA MORPHOLOGIE DU BATI

Les morphologies bâties d'Eragny peuvent être divisées en cinq principaux groupes:

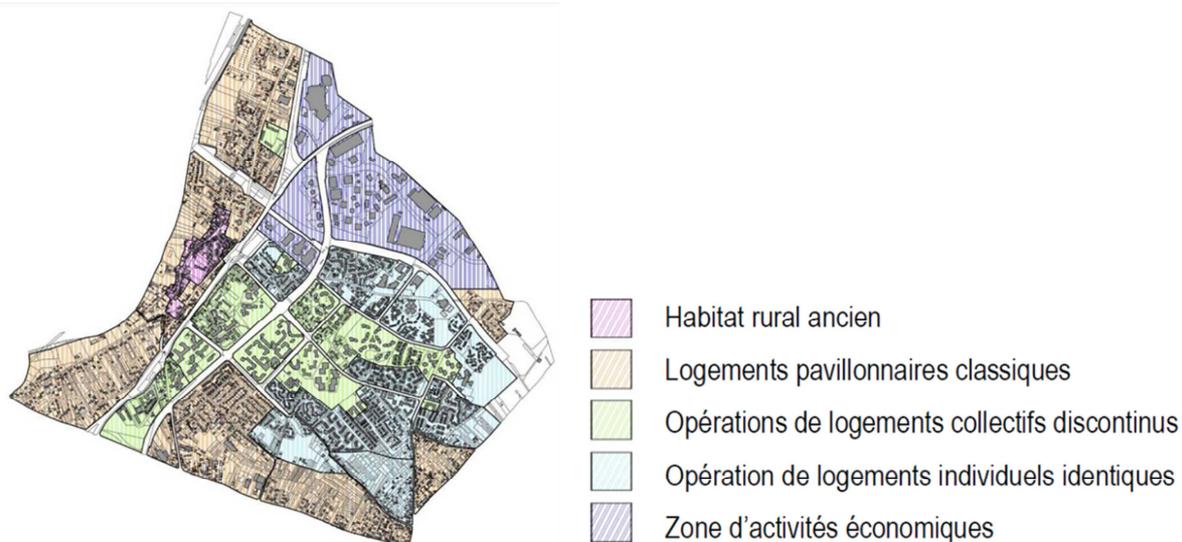
- L'habitat rural ancien ;
- l'habitat individuel pavillonnaire classique;
- les opérations d'habitat collectif discontinu;
- les opérations d'habitat individuel identique
- les parcs d'activités économiques.

Les quartiers d'Eragny



Source : Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

Morphologie du bâti



Source : PLU 2011

On distingue :

- l'habitat rural ancien
- Logements pavillonnaires classiques
- Les opérations de logements collectifs discontinus
- Les opérations de logements individuels identiques
- Les parcs d'activités économiques et commerciales

7.3.1. Habitat rural ancien

Centre historique: le Village

Composé majoritairement d'habitat rural R+1+combles implanté à l'alignement, ce secteur préexistait bien avant la création de la ville nouvelle.

Le village implanté le long du coteau se caractérise par un bâti continu bas avec des maisons de ville, quelques corps de ferme, des habitations et des clôtures en pierre ou en maçonnerie. Il s'agit du noyau ancien d'Eragny-sur-Oise (vers 1900) qui confère à ce quartier un cadre de vie agréable qui rappelle le caractère ancien de la commune, établissant une rupture avec l'architecture de la ville nouvelle. On compte également des habitations pavillonnaires anciennes le long des berges de l'Oise et au Sud-est de la commune (1900-1960). De plus, à divers endroits, on distingue quelques habitations de type rural : au Sud-ouest, au Nord-ouest et au Nord-est.

L'urbanisation s'est développée linéairement et parallèlement à l'Oise au niveau du village et est plus diffuse au Nord et au Sud où des terrains sont d'ailleurs vacants.



Les caractéristiques du relief ont produit une coupure bien marquée entre l'urbanisation de la ville nouvelle sur le plateau et les pentes fortes du coteau.

7.3.2. Logements pavillonnaires classiques

Caractéristiques générales :

Les quartiers de logements pavillonnaires sont la forme la plus classique d'habitation. Les maisons individuelles se posent soit en plein centre de leur parcelle soit en recul de cinq mètres environ par rapport à la rue et parallèlement à celle-ci. Les formes architecturales sont toujours très courantes : toiture à deux pans, petites fenêtres, murs crépis, clôture en maçonnerie, haie. Le stationnement se fait soit au rez-de-chaussée servant de garage, sur le trottoir ou sur la voie quand elle est aménagée.

- **Le Bas Noyer**

Quartier positionné entre la voie ferrée et les jardins familiaux, le Bas-Noyer est un secteur en pleine mutation, actuellement le programme immobilier compte 613 logements réalisés, l'objectif de cette opération a été d'ouvrir le quartier sur les Berges de l'Oise (création de voies nouvelles et d'un Eco-Parc vers la rivière).



- **La côte-les Cayennes**

Le quartier au sud de la Mairie est divisé en longues parcelles étroites où sont implantées des maisons individuelles en recul par rapport à la rue. De nombreuses parcelles maraichères restent cultivées et donnent à ce quartier un caractère rural agréable. Le manque de voies de desserte rend le centre du quartier inoccupé. De l'espace reste donc à disposition pour des constructions futures. Des maisons sont bâties en deuxième ou troisième rang derrière la maison donnant sur la rue par un système d'impasse. La voie à l'Ouest (rue de Neuville) surplombe les bords de l'Oise et offre une vue privilégiée aux habitants de ce quartier.



- **Les Pincevents**

Quartier pavillonnaire classique, les Pincevents regroupe essentiellement des maisons individuelles implantées au centre de leur parcelle sur un quadrillage orthogonal de voies. Une opération plus dense de maisons individuelles accolées est réalisée à l'Ouest du secteur.



- **Le Clos du Manège**



La ZAC est achevée en 2014, le Clos du Manège est loti suivant un plan classique : voie de desserte et maison individuelle au centre de la parcelle.

7.3.3. Opérations de logements collectifs discontinus

La Ronière, la Cavée, les Rayes, la Challe, les Dix Arpents, la ZAC de la Gare et la Marne.

Caractéristiques générales :

Ces opérations de logements collectifs nées de la création de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise dans les années 1970 possèdent toutes une identité architecturale spécifique. En résulte une forte diversité au sein du plateau. Ces opérations sont implantées en retrait par rapport à la rue, au centre d'un terrain planté et irrigué de voies piétonnes et ne dépassent pas la hauteur de R+6.

- **La Ronière et la Cavée**

Ces deux secteurs positionnés le long du Bd Jacques Duclos, offrent par ses logements collectifs R+4, une volumétrie riche, des façades en briques et de généreuses terrasses.



- **Les Rayes**

Opération composée de huit bâtiments R+4, proche du parc urbain, qui possèdent une identité forte apportée par leur volumétrie caractéristique. De forme triangulaire, les deux pans de toiture rejoignent le sol formant des loggias surplombant la toiture ou des terrasses sur les pignons.



- **La Challe**

La Challe est un ensemble organisé autour d'une place centrale accueillant commerces et services. L'opération possède une mixité fonctionnelle et une complexité formelle. Culminant à R+4 avec un rez-de-chaussée surélevé, les volumes sont très découpés, les toitures alternent pan unique et toiture terrasse.



- **Les Dix Arpents**

L'opération principale de ce secteur est son parc de logements collectifs R+6 organisé autour de parcs aménagés. Plus à l'Est est implantée une opération de taille plus modeste offrant balcons et jardinets aux habitants du rez-de-chaussée.



- **Le quartier de la Gare**

Le quartier de la gare est un secteur à enjeux de densification, qui voit son paysage se transformer. La ZAC a été créée le 11 mai 1995, d'une superficie de six hectares est située en bordure septentrionale de la commune, jouxtant la limite départementale des Yvelines. La ZAC a été clôturée le 18 décembre 2012.

Le quartier a fait l'objet d'un renouvellement urbain important qui a permis d'accroître sa densité. La majeure partie du bâti est désormais constituée d'immeubles de R+3 à R+6 au profil contemporain et très urbain notamment parce que le bâti est aligné sur la rue. La forme donnée aux immeubles est hétérogène : arc de cercle, en forme de T ou de L. Mais cette diversité du bâti ne se ressent que par l'habitant car la morphologie est visible dans le cœur d'îlot seulement.



Les matériaux mobilisés sont des enduits classiques, le zinc, quelques bardages bois, serrureries metal pour les gardes corps, volets à galandage. Les logements sont presque

tous dotés d'espaces privatifs extérieurs (balcons, loggias).



Les coeurs d'îlots sont privatifs et végétalisés, et leurs clôtures en barreaudages metal à clairvoie.



- **Eco quartier du Bas-noyer**

Le secteur du Bas-noyer connaît une mutation rapide et spectaculaire du bâti, en conformité avec le projet d'agglomération.

Entre 200 et 300 logements y seront construits à l'horizon 2020, par renouvellement de l'habitat individuel (décrit plus haut). Le bâti est essentiellement constitué de plots équipés de balcons ou loggias, alignés sur la rue principale ou sur les voies d'accès



Frottement entre les formes urbaines au Bas-noyer



7.3.4. Opérations de logements individuels groupés

La Borne aux Dames, les Fonds, les Villageoises, la Butte, les Hautes Bornes, la Danne, le Grillon, la Marne et le Chemin Vert.

Caractéristiques générales :

Ces opérations de lotissements de maisons individuelles ont une typologie propre par secteur et offre une densité supérieure à celle des logements pavillonnaires classiques.

- **Les Bornes aux Dames**



Le quartier de la Borne aux Dames est constitué de maisons individuelles R+1 accolées alignées sur rue offrant sur l'avant un jardinet et des garages. Les toitures à double pans, l'appentis pour le garage et l'effet de lucarne au dessus des fenêtres du 1er étage donne un aspect classique et très résidentiel à l'ensemble.

- **Les Fonds**

Les Fonds est un ensemble de maisons individuelles accolées R+1+combles à toiture double pans. Les garages sont également abrités par une toiture double pans mais d'une hauteur moindre.



- **Les villageoises**

Les Villageoises est composé de maisons individuelles groupées par trois ou quatre et alignées sur rue.



- **La Butte**

L'opération de la Butte est réalisée exclusivement en brique et mêle logement individuel à rez-de-chaussée et toiture plate à de l'individuel sous forme de grands corps de bâtiments. Les voitures se garent sous les logements et l'accès se fait par un escalier depuis la rue directement au premier étage. Chaque escalier dessert deux portes donc deux logements. Ces corps de bâtiment parallélépipédiques culminent à R+2.



- **Le Chemin Vert**

Le quartier du chemin vert regroupe également du logement individuel dense en brique mais sous la forme de maisons individuelles jumelées en recul par rapport à la rue avec garage et jardin sur l'avant.



- **La Marne**



Mélangeant habitat individuel organisé en impasses et voies piétonnes, et habitat collectif à R+4, s'organisant sur un parc central, le quartier de la Marne, entouré de voies automobiles assez fréquentées, semble un peu se replier sur lui-même à la façon de la Challe. Ce quartier très arboré préserve de cette façon l'intimité de ses résidents.

7.3.5. Parcs d'activités économiques

- **Centre commercial Art de Vivre et Clos Santeuil**

Le Centre commercial Art de Vivre regroupe en deux grands bâtiments deux grandes enseignes de commerce alimentaire et de bricolage. Typique des centres commerciaux de son époque, il est implanté entre deux infrastructures routières.

Le Clos Santeuil est bâti sur sa bordure est, le long du Bd Jacques Duclos. Quatre restaurants se succèdent ainsi qu'une station service. Un ensemble commercial est actuellement en cours de construction à l'Ouest du secteur.



- **Parc d'activités de la Danne**

Il est constitué de trois grands bâtiments divisés en plusieurs cellules. Deux bâtiments sont occupés par des commerces (de bouche ou d'habillement) et un bâtiment par des activités artisanales ou industrielles. Un établissement du SDIS est également présent dans la zone.



- **Zone d'activité des Bellevues**

Ce parc se situe au Nord-est de la commune d'Eragny-sur-Oise mais il s'étend également sur les communes de Saint-Ouen l'Aumône et d'Herblay.

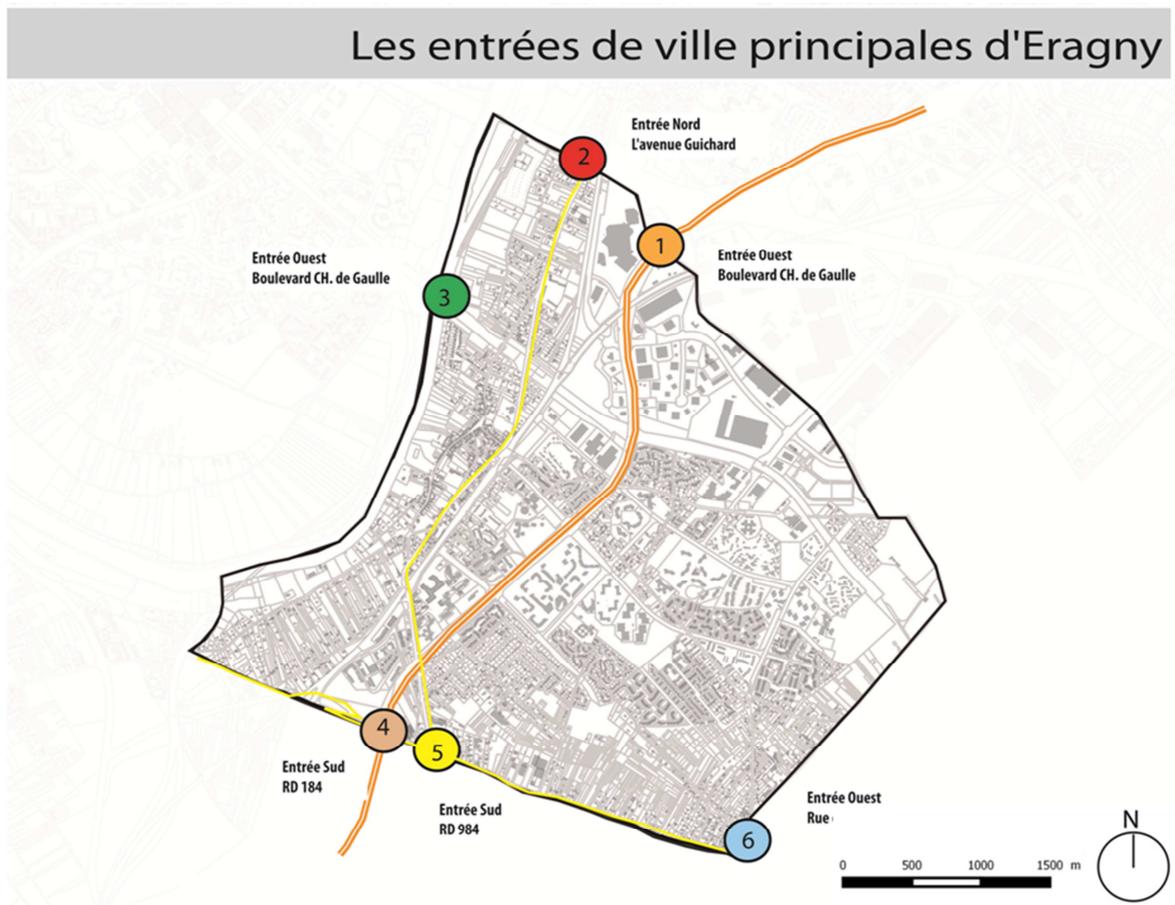
Ce parc a été créé en deux temps : la partie Ouest en 1972 et la partie Est en 1981. On note la présence de bureaux à l'Ouest du parc (Eragny Parc et Hyde Park) tandis que l'est accueille plutôt des entreprises industrielles ou logistiques. Le parc d'activité accueille environ 600 000 m² de locaux industriels, logistique ou tertiaire.

On distingue des immeubles de bureaux, des activités industrielles, des entrepôts, des services communs. La morphologie du bâti est relativement homogène.

Le parc d'activités est bien desservi puisque l'A15, la RN184, le Boulevard Charles de Gaulle, l'Avenue de Bellevues permettent d'y accéder.



7.4. LES ENTREES DE VILLE



Source : VERDI

Les artères principales reliant la commune d'Eragny-sur-Oise aux communes de Conflans-Sainte-Honorine, Neuville-sur-Oise, Saint-Ouen- l'Aumône, Cergy, Pontoise, et Herblay constituent les principales entrées de ville de la commune.

L'amendement Dupont du 2 février 1995 (Article L.111-1-4 du Code l'Urbanisme) interdit les nouvelles constructions en dehors des zones urbanisées dans une bande de 75m ou 100m (par rapport à l'axe de la chaussée) autour des voies classées à grande circulation. Cette interdiction s'applique lorsque le PLU ne prévoit pas de règles permettant de prendre en compte les critères suivants : les nuisances, la sécurité, la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Source : comptages routiers effectuées entre 1999 et 2005. Données du Plan Local de Déplacements, approuvé en octobre 2006, réalisé par le bureau d'études Item Etudes et Conseil.

7.4.1. Les entrées Nord

- **La Nationale 184 ou boulevard Jacques Duclos (entrée de ville n°1)**

La nationale 184 est une section de la Francilienne qui rejoint Saint-Germain-en-Laye au Sud et permet la liaison avec l'autoroute A16, au Nord. La Francilienne contourne Paris sur un rayon d'environ 30 kilomètres.

La nationale traverse Eragny-sur-Oise du Nord au Sud et supporte un trafic extrêmement important : entre 25 000 et 49 999 véhicules par jour. Au niveau d'Eragny, la RN184 se compose de six carrefours à feux et la vitesse y est limitée à 70 km/h dans la majorité du tronçon.

Le paysage est continu entre Saint-Ouen-l'Aumône et Eragny-sur-Oise : il s'agit d'une route en 2x2 voies séparées par un terre-plein central. Des arbres bordent la route de part et d'autre.

Aucune signalétique n'annonce l'entrée dans la ville d'Eragny-sur-Oise depuis Saint-Ouen-l'Aumône et il faut atteindre le Boulevard Charles de Gaulle pour connaître le nom de la commune.

On distingue tout d'abord le centre commercial Art de Vivre (bâtiments commerciaux et parkings), puis la voie ferrée et le parking du centre Télécom. Plus loin, on aperçoit une station service, puis des restaurants aux abords de la voie, secteur où la vitesse de circulation se réduit à 50Km/h et où le panneau signalétique annonce l'entrée dans la commune d'Eragny. L'entrée s'effectue par un carrefour à feux au niveau du boulevard Charles de Gaulle. Une fois le carrefour dépassé la vitesse est de nouveau de 70km/h.

Source : Etude de requalification de la RN184 réalisée par la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise, la DDE95 et l'agence L'Anton, en décembre 2004



Annonce de l'entrée de ville

Le parc d'activités représente la seule architecture visible pour cette entrée de ville Nord. L'ambiance est plutôt autoroutière, ou périurbaine (grands parcs d'activités industriel ou commercial accessibles principalement en voiture).

La requalification de la RN184 et des entrées de ville sont conditionnés à la réalisation du prolongement de l'A104 de Méry-sur-Oise à Orgeval. En effet, celle-ci devrait permettre à l'agglomération de mieux rayonner sur un quart Nord-Ouest de l'Ile-de-France et redonner une fonction de desserte locale à la RN184.

- **L'avenue Roger Guichard ou Route départementale 984 (entrée de ville n°2)**

L'entrée de ville depuis Saint-Ouen-l'Aumône s'opère par le passage sous le pont de l'autoroute A15, en 2x1 voies. La voie débouche sur un rond-point où un panneau signalétique annonce l'entrée de ville. Ce rond point d'entrée de ville est régulièrement encombré car il permet aux automobilistes d'accéder à l'autoroute A15.

L'avenue Roger Guichard supporte un trafic de 5 000 à 9 999 véhicules par jour et moins de 5 000 véhicules par jour dans la traversée du village. La vitesse est limitée à 50Km/h (zone 30 sur certaines portions) et les échanges se font surtout à l'échelle locale. Toutefois, cet axe sert d'itinéraire bis pour les automobilistes souhaitant éviter la RN 184 lorsque celle-ci est congestionnée. La voie se situe dans un contexte résidentiel de part et d'autres de l'entrée de ville. A Saint-Ouen-l'Aumône, les habitations se situent sur un seul bas-côté, l'autre étant longé par la voie SNCF. A Eragny-sur-Oise, le tissu urbain est moins structuré. L'axe traverse le quartier du Bas Noyer composé d'habitat pavillonnaire et collectif, de parcelles en friches et de quelques activités.

L'axe est longé par une bande cyclable sur le trottoir (qui devient piste cyclable sur une portion de la voie) en direction de l'hôtel de ville qui se termine au niveau de la rue du Sergent Pireaux.

Les trottoirs bordés d'alignements d'arbres sont larges, ce qui incite les véhicules à y stationner de manière illicite et laisse peu de place aux piétons (à l'Ouest de la voie surtout).



Entrée de ville de l'avenue R. Guichard

Sortie de Saint-Ouen-l'Aumône

7.4.2. L'entrée Ouest, par le boulevard Charles de Gaulle, une entrée de ville verte (n°3)

Le boulevard de l'Oise permet de relier Pontoise et Cergy à Eragny-sur-Oise, où il se transforme en boulevard Charles de Gaulle (à partir du croisement avec le boulevard Jacques Duclos). C'est une des artères principales de la commune qui traverse cette dernière d'Ouest en Est.

Le boulevard Charles de Gaulle supporte un trafic important de 5 000 à 9 999 véhicules par jour dans son tronçon qui relie Pontoise à la RN 184. La vitesse de circulation est limitée à 50Km/h sur 2x1 voies.

Il permet de relier les communes limitrophes et de rejoindre les axes majeurs rapidement.

L'entrée est matérialisée par un panneau signalétique. Le pont au dessus de l'Oise offre une rupture importante entre les villes de Cergy, de Pontoise et d'Eragny. L'arrivée sur le pont donne une vue dégagée où l'on peut distinguer les habitations du secteur « Les Près » à travers la végétation.

Les larges emprises du boulevard sont plantées : les voies sont bordées d'arbres, de risbermes enherbées. Les façades urbaines ne sont pas visibles. Des bandes cyclables sont présentes des deux côtés de la voirie. Elles n'assurent pas une protection absolue (contrairement aux pistes cyclables qui sont séparées de la chaussée), d'autant plus que prime le caractère routier de la voie. Le boulevard est bordé sur son côté Ouest par une voie étroite en asphalte qui est protégée de la circulation par un talus et un alignement d'arbres. Elle est mise à disposition des piétons afin de leur procurer une promenade urbaine agréable. Un escalier et une piste cyclable permettent de rejoindre le chemin de halage et les bords de l'Oise.

D'une manière générale, l'entrée de ville est soignée mais le caractère rectiligne de la voirie et l'absence de bâti peut inciter fortement les automobilistes à dépasser les limitations de vitesse.



Le boulevard de l'Oise en direction d'Eragny, Source : Google street view

7.4.3. Les entrées Sud d'Eragny

- **Le boulevard des Aviateurs Alliés ou RD 984, une entrée résidentielle (entrée n°4).**

Cette entrée de ville marque aussi l'entrée dans le département du Val d'Oise. Elle s'effectue sur un rond-point. Le boulevard des Aviateurs Alliés est une 2x1 voies, limitée à 50 Km/h et supporte un trafic de 5 000 à 9 999 véhicules par jour.

L'entrée de ville est peu marquée car la démarcation entre les communes d'Eragny-sur-Oise et Conflans-Sainte-Honorine correspond à la rue de l'ambassadeur, de part et d'autre de laquelle le tissu urbain est continu. Il faut porter une attention particulière pour remarquer l'entrée de ville entre les deux communes dans les deux sens.

A quelques mètres de l'entrée de ville, un panneau annonce l'entrée dans Eragny-sur-Oise. La voie est bordée par un alignement d'arbres, des habitations de part et d'autre, ainsi qu'un cabinet vétérinaire (avec un parking). Les trottoirs laissent la possibilité aux véhicules de stationner ce qui ne laisse plus de place aux piétons.

Les deux annonces de l'entrée de ville



L'entrée de ville de la RD 984



L'entrée de ville et l'entrée de département sont donc peu distinctes par la continuité du tissu urbain qui s'opère entre les villes de Conflans et d'Eragny. Toutefois, la présence du rond-point permet de dégager la vue, d'estomper cette continuité et d'affirmer l'entrée de ville.

- **La Nationale 184 ou boulevard Jacques Duclos. Une entrée de ville le long d'une infrastructure (n°5)**

Comme nous l'avons vu précédemment, le boulevard Jacques Duclos est un important axe de transit pour la ville d'Eragny-sur-Oise. L'entrée Sud relie Conflans-Sainte-Honorine à Eragny-sur-Oise au niveau de la rue de l'ambassadeur par un carrefour à feux. Les problématiques liées à la circulation et à la voie sont les mêmes que pour l'entrée Nord mais le paysage diffère quelque peu.

On distingue une première séquence où le bâti est disparate, les clôtures hétéroclites, les accotements mal délimités (ce qui nuit à la sécurité des véhicules), le terre-plein central enherbé qui n'est pas planté et une accumulation de panneaux publicitaires. La vitesse de circulation d'entrée de ville est limitée à 70 Km/h.

Une autre séquence est marquée par l'espace des Calandres, opération d'aménagement récente de la ville d'Eragny-sur-Oise, avec la construction du bâtiment qui accueille le siège social de Nedap France (société de conception des systèmes électroniques dans les domaines de la sécurité, de la biométrie, du contrôle informatique). Ce bâtiment, qui offre une façade urbaine sur la RN184, fait l'objet d'isolations des nuisances sonores dues au trafic important de la RN184. La qualité architecturale du bâtiment revalorise l'entrée de ville.

Entrée sud d'Eragny par la RN 184



7.4.4. L'entrée Sud-est de la commune, rue de l'ambassadeur ou D 48E, en secteur résidentiel (n°6)

L'entrée de ville s'opère par un rond-point qui sépare Conflans-Sainte-Honorine et Eragny-sur-Oise, tout comme l'entrée de ville par le boulevard des aviateurs alliés. Il s'agit d'une 2x1 voie où la vitesse de circulation n'excède pas 50 Km/h. La rue de l'Ambassadeur supporte un trafic de 5 000 à 9 999 véhicules par jour (2014).

La continuité urbaine entre Eragny et Conflans-Sainte-Honorine ne permet pas de distinguer l'entrée de ville, alors qu'elle correspond aussi au passage d'un département à l'autre (les Yvelines à Conflans-Sainte-Honorine et le Val d'Oise à Eragny).

Il s'agit d'un secteur d'habitat individuel ancien (1900-1960). Un panneau indique que la bande cyclable est obligatoire, mais la chaussée est étroite, ce qui sécurise peu le cycliste. Les trottoirs sont très exigus et ne laisse aucune place pour les PMR.

Rue de l'ambassadeur



7.5. LE PATRIMOINE URBAIN

7.5.1. Les sites inscrits et classés

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'environnement permet de préserver certains espaces du territoire français présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

- **Sites inscrits**

L'inscription des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration quatre mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Eragny-sur-Oise compte un site inscrit : les îles de la dérivation. Ces dernières sont situées au Nord-Est de la commune, sur l'Oise, au niveau des écluses et appartiennent au Conseil Départemental du Val d'Oise.

Tout développement du bâti portera une attention particulière à l'insertion paysagère des projets et extensions urbaines ainsi qu'au respect des formes urbaines de l'architecture.

Par ailleurs, les sites d'implantation de bâtiments inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques et de leurs abords font l'objet de protection par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile-de-France. L'église Saint Germain d'Eragny, sur le site de l'église Saint Pie X, est concernée d'après le schéma directeur de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise approuvé le 6 juillet 2000. L'ancienne église datait du 12ème siècle mais elle a été entièrement détruite le 6 juin 1944 par les bombes d'un avion anglais abattu par la DCA. L'église fut construite à partir de 1959. Bien que l'église ne soit pas un site inscrit en tant que tel, la DRAC Ile-de-France préconise une attention particulière. En effet, elle demande à être informée (loi validée du 27 septembre 1941) pour toute découverte susceptible de présenter un intérêt pour l'archéologie.

- **Objets classés**

La DRAC recense la sculpture « Vierge à l'Enfant assise », située dans l'église comme objet classé monuments historiques depuis le 12 novembre 1908.

Ce classement s'effectue dans le but de protéger un objet afin de favoriser sa survie et sa

transmission aux générations futures. Le propriétaire d'un objet mobilier classé ou inscrit doit donc en assurer la conservation et la sécurité (article L 622-9 du Code du Patrimoine).

La sculpture date du 14^{ème} siècle et appartient à la commune. Autrefois placée dans une niche sur la façade extérieure, la statue est depuis 1969 protégée des intempéries extérieures.

D'une hauteur de 90 centimètres, l'œuvre en pierre a été restaurée mais il manque certaines parties : l'avant-bras droit de la Vierge - les deux avant-bras de l'enfant - les fleurons de la couronne, sauf un latéral.

7.5.2. Les autres constructions et sites remarquables

• **Sites remarquables recensés par la DRAC**

- Le Manoir.
- La maison de l'architecte Verdonnet.
- La clôture, située 197 avenue Guichard, de style Hector Guimard (représentant de l'Art Nouveau en France)
- La Mairie, ancienne maison bourgeoise du directeur de la papeterie
- Les vestiges de l'ancien château d'Eragny ayant appartenu à la famille d'Alesso, place de la République. Il ne reste qu'une partie des communs, aujourd'hui transformés en habitation.
- Le « Goujon d'Eragny », ancien café guinguette, qui proposait des chambres pour les parisiens amateurs de pêche le week-end, sur le chemin de halage.
- La croix Placide offerte par Placide Trou au retour d'un pèlerinage à Jérusalem, fin 19^{ème} siècle, située à l'angle de la rue de la Marne et de la rue de Pierrelaye.

L'Hôtel de Ville



La clôture d'Hector Guimard

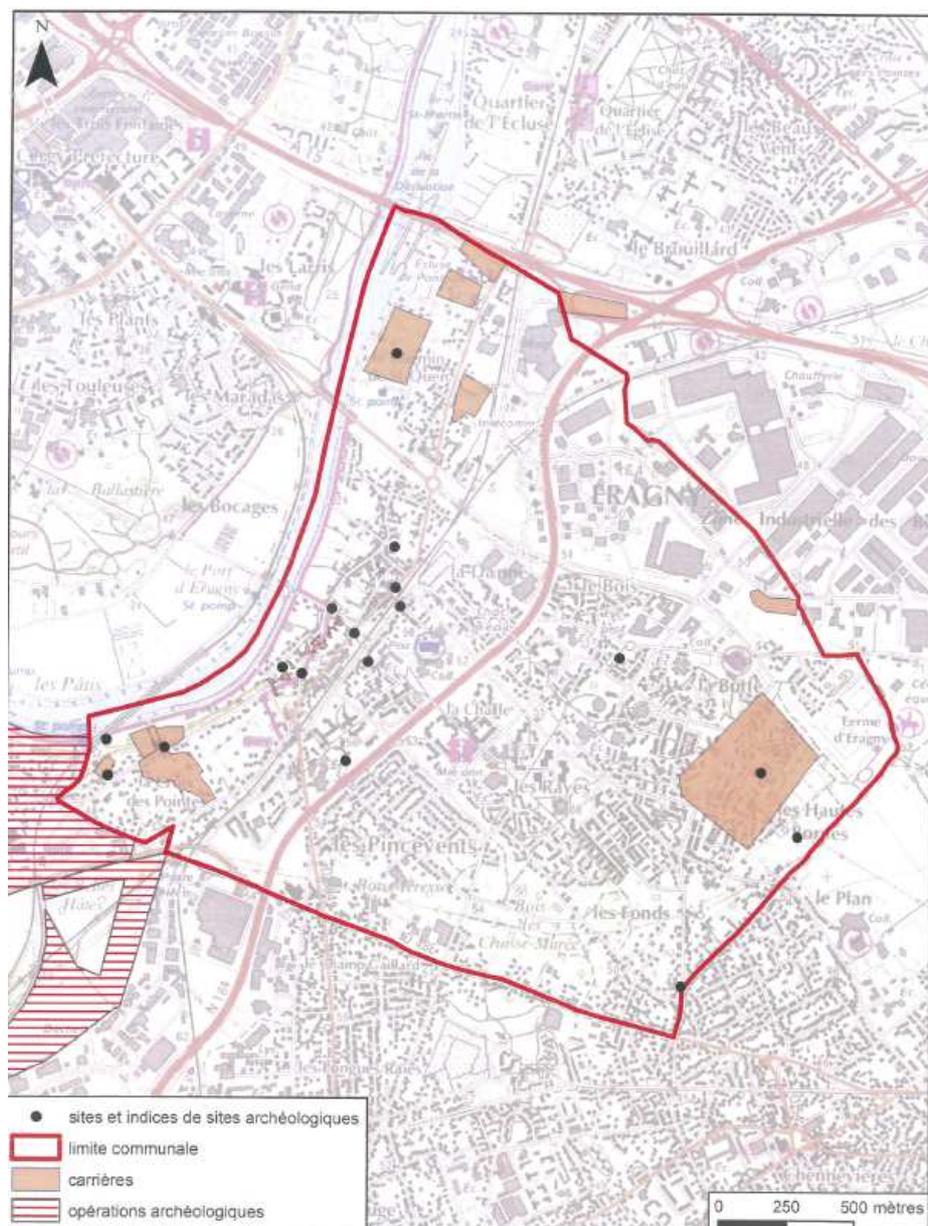


- **Zone de sensibilité archéologique.**

-Les bords de l’Oise : zone très favorable à la conservation des sites préhistoriques du fait de la sédimentation fluviale et des apports de versant (découverte ancienne dans la sablière Plaudet).

-Le village : village d’origine médiévale dont le château est situé à l’entrée nord, place de la République.

-Le Moulin à vent, situé rue du Moulin.



Carte des sites et indices de sites archéologiques – Source : Département 95

- **Les carrières**

Elles s’enfoncent profondément sous le plateau. Des pierres utilisées localement et pour la construction à Paris y étaient extraites. Les carrières ont servi d’abri pendant la guerre

et la carrière à pépin a été utilisée comme champignonnière.

Des propriétés anciennes et remarquables dans le village

- **Les maisons rurales du village**

Certaines maisons en calcaire ont une lucarne qui permettait de monter les provisions au grenier.

Les maisons s'ouvrent souvent sur une cour commune. Elles ont parfois aussi un puits et une écurie. La grange avec ses grands murs aveugles et son grand porche borde la rue et donne au village un aspect minéral et champêtre.

- **La Maison des Russes**

Elle se situe au Sud sur le chemin de halage, proche des carrières. Il s'agit de la résidence du propriétaire de la carrière, elle a ensuite été acquise par l'association des chauffeurs de taxi russes de Paris, en 1948 (Russes blancs émigrés après la révolution de 1917 qui a conduit au renversement du régime tsariste). Depuis 2005, cette maison est un établissement à caractère social.

- **Le Prieuré**

Il a été achevé en 1768 par le curé d'Eragny (Bénigne Sigongne) pour servir le presbytère. En 1804, le prieuré est vendu à Bernardin de Saint-Pierre, écrivain connu pour son célèbre roman Paul et Virginie. Rachetée par la Mairie en 1834, la maison fait office de mairie et de presbytère, et pendant un temps, elle sera mairie et école de garçons.



14 et 16, rue de Conflans

33, rue de la Gare

Avenue Guichard



La Maison Bernardin de Saint-Pierre-La Maison des Russes



Rue de Neuville

Rue Bernardin de Saint-Pierre



- **Le patrimoine ancien rénové du village**

14, rue Bernardin de Saint-Pierre



6, rue de l'Oise



- **Des éléments d'architecture remarquable dans le village**

La fontaine Sainte-Marie



La famille Gougerot, propriétaire de la source, disposait d'un puit. Au début du siècle, la propriétaire emportait des bouteilles d'eau qu'elle vendait en même temps que ses légumes sur le marché de Neuilly. Cette eau était réputée aussi bénéfique que l'eau d'Evian. Une boulangerie fut construite sur le lieu de la source en mars 1930. La fontaine se situe rue de Saint-Ouen, dans le quartier du Bas-Noyer.

Le lavoir



Alimenté par une source, le lavoir était très fréquenté jusque dans les années 60. Une habitante y rinçait encore son linge dans les années 80. Il est situé rue de la fontaine.

L'église



- **Le patrimoine contemporain de la ville neuve.**

L'Espace des Calandres

Aujourd'hui lieu de manifestations publiques, cet espace est un vestige de la papeterie Grillet et Feu. Il s'agissait d'une usine de transformation de papier de qualité qui employait environ 300 personnes. De la même manière, un des anciens ateliers est occupé par un théâtre (Le théâtre de l'usine).



L'école des Dix Arpents réalisée par Messieurs Damery, Vetter, Weil,



Le bâtiment de l'entreprise Nedap



La Maison de La Challe



La Z.A.C. de la gare



La Maison de la Petite Enfance

